

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020-2021

FONDS DE DÉVELOPPEMENT ET DE
RECONNAISSANCE DES COMPÉTENCES
DE LA MAIN-D'ŒUVRE

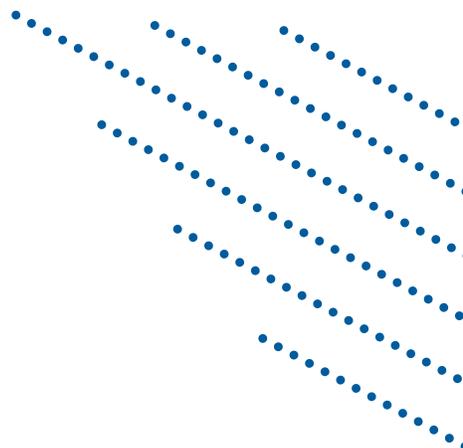


RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020-2021

FONDS DE DÉVELOPPEMENT ET DE

RECONNAISSANCE DES COMPÉTENCES

DE LA MAIN-D'ŒUVRE



Ce document peut être consulté sur le site Web
de la Commission des partenaires du marché du travail,
à l'adresse suivante : cpmt.gouv.qc.ca.

Rédaction

Direction du développement de la main-d'œuvre
Direction générale du développement et de la reconnaissance de la main-d'œuvre
Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Édition

Direction générale des communications
Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2021
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Canada, 2021

ISBN : 978-2-550-90250-8 (imprimé)
ISBN : 978-2-550-90251-5 (PDF)

MESSAGE DU MINISTRE

Monsieur François Paradis
Président de l'Assemblée nationale du Québec
Hôtel du Parlement
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Président,

C'est avec plaisir que je vous présente le *Rapport d'activité du Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre 2020-2021* et les états financiers pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2021. Ce rapport est publié conformément aux articles 41 et 42 de la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale
et ministre responsable de la région de la Mauricie,



Jean Boulet

Québec, septembre 2021



MESSAGE DE LA **PRÉSIDENTE** DE LA COMMISSION DES PARTENAIRES DU MARCHÉ DU TRAVAIL



Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir de vous présenter le *Rapport d'activité du Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre 2020-2021*. Le Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre (Fonds) représente un levier important de la CPMT tant pour stimuler les investissements des entreprises dans la formation continue que pour mutualiser des sommes et soutenir les entreprises dans le développement des compétences de leurs équipes pour assurer un avenir prospère et inclusif.

L'année qui se termine a permis d'investir 109 millions de dollars dans la réalisation de plus de 1 102 projets répondant à des besoins en matière de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre actuelle et future du Québec. Cette année a été marquée par la crise sanitaire qui a accéléré les effets de trois grandes transitions qui transforment habituellement le monde de l'emploi : les transitions démographique, numérique et climatique.

Ce contexte particulier a permis à la CPMT de démontrer toute l'agilité dont elle est capable avec la création et le financement, grâce au Fonds, d'une initiative vouée au maintien en emploi en misant sur la formation : le Programme actions concertées pour le maintien en emploi (PACME). Financé à hauteur de 51,5 millions de dollars, ce programme a permis de rejoindre plus de 43 000 entreprises (volet Promoteurs collectifs) à l'aide de 429 projets touchant plus de 152 000 travailleurs et travailleuses.

Le Programme de formations de courte durée privilégiant les stages dans les professions priorisées par la CPMT (COUD) a aussi connu, en 2020-2021, une popularité sans précédent : dès l'automne 2020, une soixantaine de projets avaient été acceptés, ce qui n'a laissé aucune disponibilité financière pour d'autres projets avant le 1^{er} avril 2021.

L'année qui se termine a été l'occasion de revoir en profondeur la programmation afin de s'assurer qu'elle permette de résoudre les défis actuels. Alignée sur le nouveau plan stratégique de la CPMT 2021-2024, et tenant compte des consensus exprimés lors du Forum sur la requalification, la programmation 2021-2024 visera à favoriser le rehaussement des compétences et la requalification de la main-d'œuvre en entreprise en misant sur quatre programmes : Impulsion-Compétences, Ambition-Compétences, Évolution-Compétences ainsi qu'un COUD renouvelé.¹

Je tiens également à souligner qu'en 2019, plus de 10 300 employeurs assujettis à la loi ont répondu à l'obligation d'investissement de 1 % de leur masse salariale. De plus, selon les déclarations des activités de formation reçues et analysées, il y a eu au moins 897 084 employés formés, ce qui représente 54,7 % de l'ensemble des employés.

Enfin, je tiens à remercier les membres de l'Assemblée délibérante de la CPMT, acteurs d'une concertation vivante qui veillent à ce que les programmes du Fonds correspondent aux besoins actuels du marché du travail. Je remercie également M. Roger Tremblay, sous-ministre associé d'Emploi-Québec et secrétaire général de la CPMT, l'équipe du Secrétariat de la CPMT et les équipes du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, qui travaillent avec dévouement au développement et à la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La présidente de la Commission des partenaires du marché du travail,



Audrey Murray

Montréal, septembre 2021

1. Pour obtenir plus d'information sur les programmes de subvention 2021-2024, il est possible de consulter le site Internet de la CPMT au cpmt.gouv.qc.ca/grands-dossiers/fonds/programmes-aide-financiere.asp.



TABLE DES MATIÈRES

MESSAGE DU MINISTRE	5
MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION DES PARTENAIRES DU MARCHÉ DU TRAVAIL	6
FAITS SAILLANTS DE L'EXERCICE FINANCIER 2020-2021	13
INTRODUCTION	14
LOI SUR LES COMPÉTENCES ET RÈGLEMENTS AFFÉRENTS	16
1 Détermination de la masse salariale	16
2 Dépenses de formation admissibles	16
2.1 Investissements en formation en 2019	17
2.2 Activités de formation déclarées pour 2019	18
3 Certificat de qualité des initiatives de formation	18
4 Mutuelles de formation	19
5 Certificat d'activité de formation admissible	20
6 Agrément et déontologie des organismes formateurs, des formatrices et des formateurs et des services de formation	21
7 Mise en œuvre du Cadre de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre en milieu de travail	22
AFFECTATION DES RESSOURCES ET PROGRAMMATION DU FONDS	23
1 Évolution des excédents cumulés du Fonds	23
2 Affectation des ressources du Fonds en 2020-2021 et sommes accordées au 31 mars 2021	24
3 Programmes et mesures du Fonds et Initiatives de la CPMT	27
3.1 Résultats des programmes, des mesures et des initiatives	27
3.1.1 Programme actions concertées pour le maintien en emploi	28
3.1.2 Programme favorisant l'apprentissage en milieu de travail et la francisation	29
3.1.3 Renforcement collectif des compétences de la main-d'œuvre	29
3.1.4 Programme de développement des compétences pour la relève en emploi	30
3.1.5 Programme incitatif pour l'accueil de stagiaires	30
3.1.6 Mise en œuvre du Cadre de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre	31

3.1.7	Programme partenarial pour la formation et l'innovation	32
3.1.8	Programme de formations de courte durée privilégiant les stages dans les professions prioritaires par la CPMT	32
3.1.9	Bourses de promotion de programmes de formation menant aux professions prioritaires par la CPMT	33
3.1.10	Initiatives de la CPMT	34
3.1.11	Programme visant l'amélioration des connaissances selon les priorités stratégiques de la CPMT	34
3.1.12	Projets stratégiques de développement de la main-d'œuvre et de l'emploi en région	34
3.1.13	Stratégie globale de promotion et de valorisation des métiers et professions	35
3.2	Nombre d'entreprises et d'individus visés en 2020-2021 pour certains programmes de subvention	35
ADMINISTRATION DE LA LOI SUR LES COMPÉTENCES ET DU FONDS		38
1.	Revenus et charges	38
2.	Effectifs	39
3.	Frais d'exploitation et d'administration de la loi sur les compétences	39
ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2021		41
	Rapport de la direction	43
	Rapport de l'auditeur indépendant	44
	État des résultats et de l'excédent cumulé	46
	État de la situation financière	47
	État de la variation des actifs financiers nets	48
	État des flux de trésorerie	49
	Notes complémentaires	50

ANNEXES	62
Tableau des services tarifés	62
Tableaux des résultats des programmes de subvention du Fonds	64
Liste des bénéficiaires de subventions et sommes accordées par le Fonds en 2020-2021, par programme	68
Programme actions concertées pour le maintien en emploi – volet Promoteurs collectifs	68
Programme favorisant l'apprentissage en milieu de travail et la francisation	81
Renforcement collectif des compétences de la main-d'œuvre	82
Programme de développement des compétences pour la relève en emploi	85
Programme incitatif pour l'accueil de stagiaires	87
Mise en œuvre du Cadre de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre	107
Programme partenarial pour la formation et l'innovation	108
Programme de formations de courte durée privilégiant les stages dans les professions priorisées par la CPMT	110
Bourses de promotion de programmes de formation menant aux professions priorisées par la CPMT 2019-2020	112
Initiatives de la CPMT	121
Projets stratégiques de développement de la main-d'œuvre et de l'emploi en région	122
Stratégie globale de promotion et de valorisation des métiers et professions	123
HYPERLIENS	124

TABLEAUX

Tableau 1	Données relatives aux dossiers conciliés des employeurs assujettis à la loi sur les compétences (années civiles)	17
Tableau 2	Nombre de titulaires d'un agrément au 31 mars 2021	21
Tableau 3	Affectation des ressources régulières du Fonds en 2020-2021	25
Tableau 4	Affectation des ressources spécifiques du Fonds en 2020-2021	26
Tableau 5	Projets acceptés et subventions accordées en 2019-2020 et en 2020-2021 pour l'ensemble des programmes de subvention, des Initiatives de la CPMT et des autres mesures, sauf les Bourses de promotion	28
Tableau 6	Éléments liés aux Bourses de promotion des programmes de formation menant aux professions priorisées par la CPMT	33
Tableau 7	Nombre d'entreprises et d'individus visés par certains programmes de subvention en 2020-2021	35
Tableau 8	Répartition des projets acceptés en 2019-2020 et en 2020-2021 pour les programmes de subvention, les Initiatives de la CPMT et les autres mesures, sauf les Bourses de promotion	36
Tableau 9	Répartition des subventions accordées en 2019-2020 et en 2020-2021 pour les programmes de subvention, les Initiatives de la CPMT et les autres mesures, sauf les Bourses de promotion	37

GRAPHIQUES

Graphique 1	Données financières du Fonds	13
Graphique 2	Évolution des revenus, des charges et de l'excédent cumulé du Fonds de 2016-2017 à 2020-2021	24

FAITS SAILLANTS DE L'EXERCICE FINANCIER 2020-2021

En vertu de la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre :

1,1 milliard de dollars investis en formation
par les employeurs assujettis

10 360²

Employeurs assujettis

3 918

Formateurs, organismes formateurs
et services internes de formation agréés

89,6 %

Proportion des employeurs assujettis
qui déclarent investir au moins 1 %
de leur masse salariale en formation

109 MILLIONS DE DOLLARS³

Montant total des subventions accordées

258

Employeurs détenteurs d'un certificat
de qualité des initiatives de formation

27 MILLIONS DE DOLLARS

Somme versée au Fonds par les employeurs
assujettis

53 443

Nombre d'entreprises visées⁴ par les projets
de subvention du Fonds

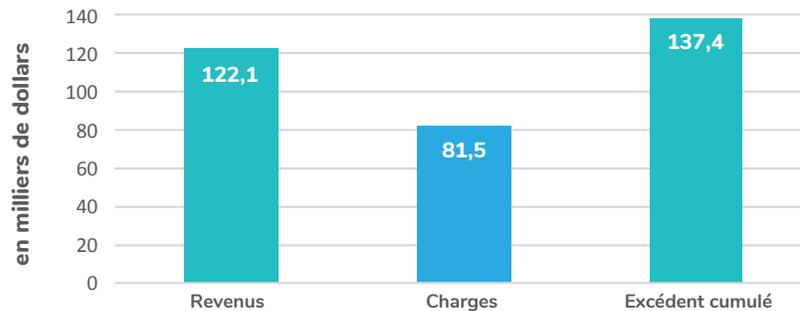
174 671

Nombre d'individus visés⁴ par les projets
de subvention du Fonds

GRAPHIQUE

1

DONNÉES FINANCIÈRES DU FONDS⁵



Administration de la loi sur les compétences

- Cette donnée provient des résultats enregistrés pour l'année civile 2019.
- Ce montant exclut les Bourses de promotion et les ententes de services professionnels conclues entre la CPMT et les organismes nationaux qui en sont membres.
- Pour certains projets financés dans le cadre des programmes et des mesures du Fonds, il est impossible de déterminer le nombre d'entreprises et d'individus visés étant donné la nature de ces projets.
- L'excédent cumulé est le solde des disponibilités budgétaires du Fonds excluant les obligations contractuelles au 31 mars 2021.

INTRODUCTION

La Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre (ci-après « loi sur les compétences ») a pour objet d'améliorer la qualification et les compétences de la main-d'œuvre actuelle et future par l'investissement dans la formation, par l'action concertée des partenaires patronaux, syndicaux et communautaires et des milieux de l'enseignement ainsi que par le développement des modes de formation et la reconnaissance des compétences des personnes en emploi.

Elle vise ainsi à favoriser l'emploi de même que l'adaptation, l'insertion en emploi et la mobilité de la main-d'œuvre actuelle et future.

L'une de ses principales dispositions prévoit que les employeurs ayant une masse salariale supérieure à 2 millions de dollars doivent investir l'équivalent de 1 % de leur masse salariale dans la formation de leur personnel ou verser la différence entre ce montant et celui qu'ils ont investi en formation au Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre (Fonds), institué en vertu de la loi sur les compétences. C'est la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT) qui adopte annuellement les programmes de subvention et le Plan d'affectation des ressources du Fonds.

Ce rapport présente les états financiers du Fonds ainsi que les activités concernant l'application de la loi sur les compétences pour l'exercice financier 2020-2021, soit pour la période du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021. Ainsi, les affectations 2020-2021 pour les différents programmes et mesures du Fonds étaient de 79,1 millions de dollars. À cela, il s'est ajouté la contribution du gouvernement provincial de 32 millions de dollars pour le Programme de formations de courte durée privilégiant les stages dans les professions priorisées par la CPMT et les Bourses de promotion des programmes de formation menant aux professions priorisées par la CPMT. Au total, 111,1 millions de dollars ont été affectés aux mesures et programmes du Fonds en 2020-2021.

L'année financière 2020-2021 a été marquée par la pandémie de la COVID-19 et la mise en place des différentes mesures afin d'atténuer sa propagation, dont un confinement total au printemps 2020. Pour soutenir les entreprises pendant cette période, un programme d'urgence, le Programme Actions concertées pour le maintien en emploi (PACME) a été mis en place. Ce programme temporaire visait à optimiser le fonctionnement des entreprises et du marché du travail en favorisant le développement des compétences des travailleurs. Il était composé de deux volets : soutien direct aux entreprises, qui permettait aussi le financement des activités liées à la mise en place de bonnes pratiques en gestion des ressources humaines (GRH), et soutien par l'entremise des promoteurs collectifs.

Plus de 50 millions de dollars du Fonds y ont été accordés pour soutenir les projets des promoteurs collectifs. Les projets financés dans le cadre du volet promoteurs collectifs de ce programme ont visé la formation de plus de 152 000 individus en emploi dans plus de 43 000 entreprises.

La pandémie a eu des répercussions sur les résultats de certains programmes de subvention, alors que, pour d'autres, la demande est restée stable. Par exemple, le nombre de projets subventionnés par le Programme incitatif pour l'accueil de stagiaires a chuté de 48 %. Cette baisse est, entre autres, attribuable au fait que les établissements d'enseignement ont été fermés pendant plusieurs semaines et que les règles de distanciation physique ont rendu difficile l'accueil de stagiaires.

Au cours de l'exercice 2020-2021, l'ensemble des activités réalisées dans le cadre des mesures et des programmes du Fonds ont visé plus de 53 000 entreprises et plus de 174 000 individus.

LOI SUR LES COMPÉTENCES

(Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre)

Règlement sur les dépenses de formation admissibles

- > Énumère les dépenses de formation que les employeurs assujettis peuvent comptabiliser.
- > Formule les règles de calcul.
- > Précise les pièces justificatives à conserver.
- > Oblige l'employeur à remplir le formulaire *Déclaration des activités de formation*.

Règlement sur l'exemption applicable aux titulaires d'un certificat de qualité des initiatives de formation

- > Établit les conditions de délivrance et de maintien d'un certificat de qualité des initiatives de formation (CQIF).

Règlement sur les mutuelles de formation

- > Définit le rôle d'une mutuelle.
- > Énonce les conditions et les obligations que doit respecter le demandeur pour la constitution et le maintien d'une mutuelle de formation.

Règlement sur l'agrément et la déontologie des organismes formateurs, des formateurs et des services de formation

- > Édicte les conditions et les obligations à respecter pour obtenir et conserver un agrément à titre d'organisme formateur, de formatrice, de formateur ou de service de formation.
- > Régit ou interdit certaines pratiques liées à la conduite professionnelle des formatrices, des formateurs et des organismes formateurs.
- > Prévoit un processus de plainte et de sanction.

Règlement sur la détermination de la masse salariale

- > Détermine le seuil d'assujettissement des employeurs à l'article 3 de la loi sur les compétences.

Règlement sur les frais exigibles en vertu de l'article 5 de la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre

- > Détermine les frais exigibles pour la délivrance d'un certificat d'activité de formation admissible.

Règlement sur les placements du Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre

- > Détermine les placements qui peuvent être effectués à l'égard des sommes versées au Fonds.

LOI SUR LES COMPÉTENCES ET RÈGLEMENTS AFFÉRENTS

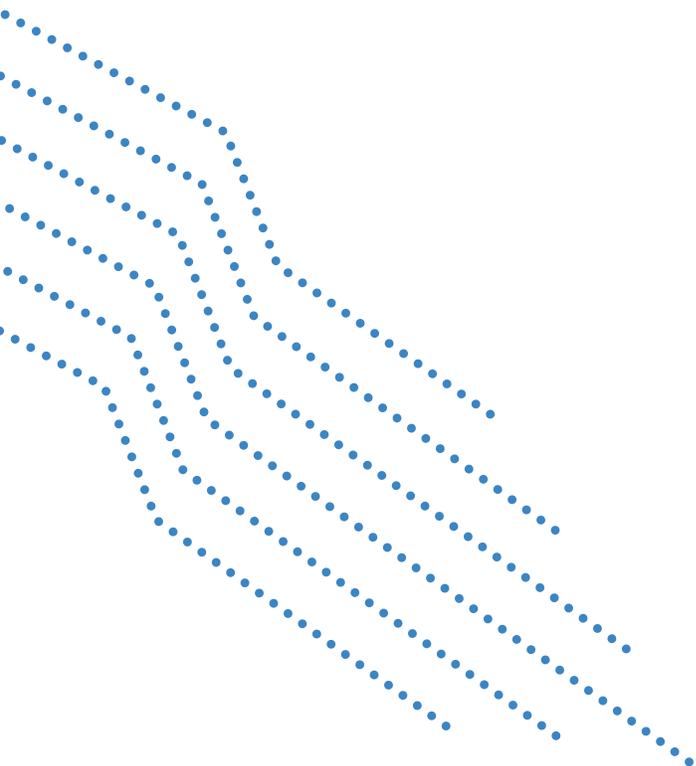
Pour atteindre les objectifs de la loi sur les compétences, diverses dispositions réglementaires sont instaurées. Ces règlements sont brièvement présentés dans le schéma ci-dessus.

1 DÉTERMINATION DE LA MASSE SALARIALE

Le Règlement sur la détermination de la masse salariale établit que tout employeur dont la masse salariale excède 2 millions de dollars dans une année civile est tenu de participer au développement de la formation de la main-d'œuvre, comme le prescrit l'article 3 de la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre (RLRQ, chapitre D8.3).

2 DÉPENSES DE FORMATION ADMISSIBLES

Le Règlement sur les dépenses de formation admissibles énumère les dépenses liées aux activités de formation que les employeurs assujettis peuvent comptabiliser pour se conformer à la loi sur les compétences. Il précise également les règles de calcul à appliquer et les pièces justificatives à conserver aux fins de vérification par Revenu Québec.



2.1 INVESTISSEMENTS EN FORMATION EN 2019

Les 10 360 employeurs assujettis à la loi en 2019 ont déclaré avoir investi un total de 1 098 millions de dollars dans la formation de leur personnel. Le taux d'investissement déclaré par près de 90 % d'entre eux représente toujours l'équivalent d'au moins 1 % de leur masse salariale.

Ainsi, uniquement 10,2 % des employeurs assujettis ont dû verser une cotisation au Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre, pour un total de 27 millions de dollars.

À noter : les chiffres dans les tableaux de ce document ayant été arrondis, leur somme peut différer du total indiqué.

TABLEAU 1

Données relatives aux dossiers conciliés des employeurs assujettis à la loi sur les compétences (années civiles)⁶

Indicateur	2018	2019	Variation de 2018 à 2019
Nombre d'employeurs assujettis	9 772	10 360	6,0 %
Masse salariale (en milliards de dollars)	114,2	111,7	(2,2 %)
Investissements en formation déclarés (en millions de dollars)	1 118	1 098	(1,8 %)
Taux d'investissement en formation déclaré	1,0 %	1,0 %	0,0 p.p. ⁷
Pourcentage d'employeurs assujettis qui déclarent investir l'équivalent d'au moins 1 % de leur masse salariale	89,9 %	89,6 %	(0,3) p.p.
Nombre d'employeurs cotisants	987	1 074	8,8 %
Cotisations totales (en millions de dollars)	24	27	12,8 %
Proportion de la valeur des cotisations au Fonds par rapport à l'ensemble des investissements en formation	2,1 %	2,4 %	0,3 p.p.

6. Les données de 2019 sont extraites des fichiers de Revenu Québec au 1^{er} mai 2021 et peuvent être modifiées sans avis préalable. Les données de chaque année ne tiennent pas compte des renseignements et des rajustements subséquents qui peuvent les modifier pour chacune de ces années civiles. Les entreprises ayant reçu un certificat de qualité des initiatives de formation ne sont pas comptées dans les données de Revenu Québec. En effet, celles-ci sont exemptées de comptabiliser leurs investissements en formation et de les transmettre à Revenu Québec.

7. Point de pourcentage

2.2 ACTIVITÉS DE FORMATION DÉCLARÉES POUR 2019

Les employeurs assujettis à la loi sur les compétences doivent remplir annuellement le formulaire *Déclaration des activités de formation* en vertu du Règlement sur les dépenses de formation admissibles. Seuls les titulaires d'un certificat de qualité des initiatives de formation (CQIF) en sont exemptés. Grâce aux renseignements généraux qui lui sont ainsi transmis, la CPMT et le *Ministère* sont informés des moyens que les employeurs utilisent pour atteindre l'objectif de formation fixé par la loi sur les compétences. Ces renseignements précisent également les catégories d'emploi concernées et indiquent le nombre d'employées et employés ayant bénéficié de la formation au cours de l'année.

Selon les résultats de la déclaration pour l'année civile 2019, 5 352 employeurs assujettis ont produit la déclaration. Ils regroupaient près de 1,6 million de travailleuses et travailleurs. Au moins 54,7 % de leurs effectifs ont reçu de la formation, soit 31,4 heures en moyenne par personne.

Les trois moyens les plus adoptés par les employeurs pour répondre aux obligations de la loi sur les compétences sont les formations offertes dans le cadre d'un plan de formation de l'entreprise (79,1 %), les activités de formation offertes lors de colloques, de congrès ou de séminaires (70,1 %) et l'utilisation des dépenses de formation admissibles reportées des années antérieures (55,1 %).

3 CERTIFICAT DE QUALITÉ DES INITIATIVES DE FORMATION

En vertu du Règlement sur l'exemption applicable aux titulaires d'un certificat de qualité des initiatives de formation, un employeur qui s'engage dans une démarche de formation continue de son personnel en appliquant un processus de développement des compétences peut être exempté de certaines obligations découlant de la loi sur les compétences.

En effet, l'employeur titulaire d'un CQIF n'a ni à remplir le formulaire *Déclaration des activités de formation* ni à le transmettre à la CPMT. Il est aussi exempté de déclarer annuellement à Revenu Québec le montant qu'il investit en formation et, le cas échéant, de verser au Fonds le montant non investi, conformément à la loi sur les compétences.

En 2020-2021, 24 nouveaux certificats ont été délivrés et 80 certificats qui venaient à échéance au 31 décembre 2020 ont été renouvelés. Cela porte à 258 le nombre d'employeurs titulaires d'un CQIF au 31 mars 2021.

4 MUTUELLES DE FORMATION

Une mutuelle de formation est un regroupement d'entreprises ou d'organisations constitué en personne morale en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies (RLRQ, c. C-38). Elle vise à structurer, à développer et à mettre en œuvre des services de formation répondant aux caractéristiques communes et aux besoins particuliers de la main-d'œuvre d'un secteur d'activité ou d'une clientèle spécifique. La mutualisation des services de formation est un mécanisme visant à aider les employeurs à assurer aux membres de leur personnel la formation nécessaire pour maintenir et développer leurs compétences, tout en réalisant l'objectif de la loi sur les compétences. Une mutuelle est reconnue pour une période de trois ans. Cette reconnaissance est renouvelable sur demande pour la même durée.

En 2020-2021, sept mutuelles de formation étaient reconnues. Notons qu'au cours de l'année, aucune nouvelle demande de reconnaissance n'a été déposée.

Les mutuelles en activité étaient les suivantes :

- Académie des entrepreneurs généraux;
- Centre d'excellence en formation de l'ACQ (Association de la construction du Québec);
- Comité paritaire d'installation d'équipement pétrolier du Québec;
- Conseil québécois des entreprises adaptées;
- Institut national de l'image et du son (INIS);
- Mutuelle de formation des entreprises d'insertion du Québec;
- Mutuelle de formation Détail Québec.

Les mutuelles de formation sont également reconnues à titre de promoteurs admissibles en vertu des programmes de subvention suivants : Renforcement collectif des compétences de la main-d'œuvre, Programme actions concertées pour le maintien en emploi, Programme de formations de courte durée privilégiant les stages dans les professions priorisées par la CPMT et Projets stratégiques de développement de la main-d'œuvre et de l'emploi en région.

En 2020-2021, 11 projets de mutuelles de formation ont été financés dans le cadre du programme Renforcement collectif des compétences de la main-d'œuvre et du Programme actions concertées pour le maintien en emploi, pour un montant total accordé de 1,5 million de dollars.

5 CERTIFICAT D'ACTIVITÉ DE FORMATION ADMISSIBLE

Le certificat d'activité de formation admissible atteste qu'une initiative de formation qu'envisage un employeur ou un promoteur de formation peut être considérée comme une dépense admissible aux fins de l'application de la loi sur les compétences. Les coûts d'un tel certificat sont précisés dans le Règlement sur les frais exigibles, en vertu de l'article 5 de la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre. Ils sont indexés annuellement.

La majorité des demandes de certificat proviennent de promoteurs d'événements qui désirent s'assurer de l'admissibilité, au regard de la loi sur les compétences, des activités de formation qu'ils proposent aux employeurs assujettis dans le cadre des activités qu'ils organisent. Ces activités se présentent généralement sous la forme de colloques, de congrès ou de séminaires. Au cours de l'exercice, seuls 16 certificats ont été remis à des promoteurs d'événements.

Les demandes ont été peu nombreuses par rapport à celles enregistrées lors d'années précédentes, compte tenu de la crise sanitaire et de l'interdiction de se regrouper. Certains demandeurs ont même annulé des événements pour lesquels ils avaient obtenu un certificat. D'ailleurs, un assouplissement leur a été accordé pour qu'un nouveau certificat leur soit délivré sans frais après la levée de l'état d'urgence ou pour qu'ils puissent transposer l'activité en mode virtuel pendant la crise, ce qui respecterait les mesures sanitaires en vigueur.

Quoique certaines dépenses engagées pour une formation donnée au personnel à l'occasion de colloques, de congrès ou de séminaires puissent être admissibles selon les critères de la loi sur les compétences, le certificat rassure les employeurs relativement à l'admissibilité de frais associés à ces événements. Toutefois, l'organisateur n'a pas l'obligation d'être titulaire du certificat pour que les employeurs puissent déclarer les dépenses de formation.

6 AGRÉMENT ET DÉONTOLOGIE DES ORGANISMES FORMATEURS, DES FORMATRICES ET DES FORMATEURS ET DES SERVICES DE FORMATION

Un certificat d'agrément est délivré aux organismes formateurs, aux formatrices et formateurs et aux services de formation des employeurs qui satisfont aux conditions édictées par le Règlement sur l'agrément et la déontologie des organismes formateurs, des formateurs et des services de formation. Il s'agit essentiellement d'un moyen de faciliter la reconnaissance des dépenses de formation admissibles des employeurs assujettis à la loi sur les compétences.

Ce règlement détermine les conditions et les obligations à remplir pour être agréé, fixe les normes d'éthique et de déontologie visant les titulaires d'un certificat et établit les processus disciplinaires applicables dans les cas où ces normes ne sont pas respectées.

Pendant les premiers mois de la pandémie, un assouplissement financier a été accordé aux nouveaux demandeurs de certificats ou aux titulaires qui devaient renouveler : les paiements des droits exigibles pour le traitement d'une demande ont été reportés au mois de septembre.

TABLEAU 2

Nombre de titulaires d'un agrément au 31 mars 2021

Type d'agrément	2019-2020	2020-2021
Organismes formateurs (personnes morales, y compris sociétés ou organismes à but non lucratif)	1 537	1 878
Formatrices et formateurs (individus)	1 156	1 433
Services de formation d'un employeur unique	391	481
Services de formation multiemployeurs	100	126
Nombre total de titulaires d'un agrément	3 184	3 918

7 MISE EN ŒUVRE DU CADRE DE DÉVELOPPEMENT ET DE RECONNAISSANCE DES COMPÉTENCES DE LA MAIN-D'ŒUVRE EN MILIEU DE TRAVAIL

Le Cadre de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre en milieu de travail fournit aux entreprises et à la main-d'œuvre un dispositif de qualification volontaire – la norme professionnelle – conçu en fonction des besoins du marché du travail. La norme professionnelle constitue l'assise de la qualification de la main-d'œuvre. Les comités sectoriels de main-d'œuvre sont responsables de déterminer les métiers pour lesquels des normes professionnelles pourraient être développées. L'élaboration de ces normes doit répondre à un besoin du marché du travail et faire l'objet d'un large consensus au sein des secteurs où elles sont implantées. À ce jour, 23 des 29 comités sectoriels de main-d'œuvre ont développé une ou des normes professionnelles.

En 2020-2021, 83 normes professionnelles étaient disponibles, ce qui a permis à 1 810 personnes d'obtenir un certificat de qualification professionnelle. Ce nombre est inférieur à celui enregistré au cours des années antérieures. Les mesures sanitaires implantées pour faire face à la pandémie ont mis un frein à plusieurs parcours d'apprentissage et à de nombreuses activités de reconnaissance des compétences menant à la certification.

Une nouvelle norme professionnelle est en cours de développement dans le secteur des communications graphiques pour le métier de fabricante ou fabricant d'enseignes.

Par ailleurs, des travaux ont porté sur le développement ou l'adaptation de formations⁸ en appui aux normes professionnelles de conseillère ou conseiller en vente et de poissonnière ou poissonnier et sur les neuf normes professionnelles présentes dans le secteur des communications graphiques. Enfin, la CPMT et le MTESS ont débuté la mise en œuvre des résultats des travaux d'amélioration continue, selon l'approche *Lean Six Sigma*, visant à réduire les délais de production et de mise à jour des normes professionnelles.

8. Ces formations portent sur les aspects théoriques liés aux sciences, à la technologie, au génie-ingénierie et aux mathématiques. Il peut s'agir de formations sur l'innocuité alimentaire, l'utilisation d'équipement numérique, les processus de fabrication ou la lecture de plans.

AFFECTATION DES RESSOURCES ET PROGRAMMATION DU FONDS

1 ÉVOLUTION DES EXCÉDENTS CUMULÉS DU FONDS

Au cours des dernières années, les décisions stratégiques de la CPMT sur le plan d'affectation annuel du Fonds ont tenu compte de plusieurs facteurs relatifs notamment à l'évolution des revenus de cotisation des employeurs et des charges, à l'excédent cumulé et aux engagements financiers pris dans le cadre des programmes de subvention, engagements qui évoluent au fil des années selon le volume de demandes reçues et le nombre de subventions accordées.

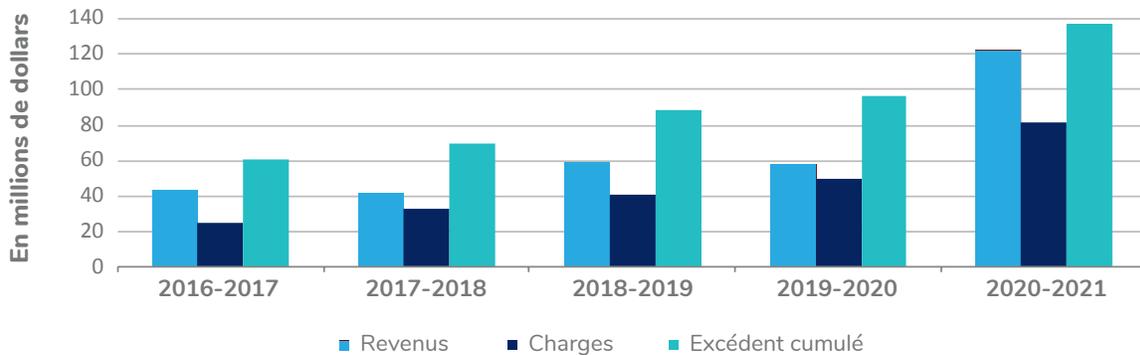
Pour la période de 2014-2015 à 2020-2021, la CPMT a adopté des affectations annuelles totalisant près de 475 millions de dollars, frais d'exploitation et d'administration inclus. Malgré la baisse de l'excédent cumulé jusqu'en 2015-2016, celui-ci a commencé à augmenter graduellement en 2016-2017 à la suite de la réception des crédits budgétaires annuels provenant du gouvernement du Québec.

Au début, cette contribution du gouvernement concernait deux programmes entièrement mis en œuvre en 2017-2018 : le Programme de formations de courte durée privilégiant les stages dans les professions priorisées par la CPMT ainsi que le programme Bourses de promotion des programmes de formation menant aux professions priorisées par la CPMT. À cela s'est ajoutée, à partir de 2018-2019, la contribution du gouvernement du Québec pour le financement du programme Soutien au développement des compétences pour encourager la diversification et le commerce international. Finalement, les crédits budgétaires virés au Fonds pour ce programme ont été transférés vers la mesure 42 Québec, mise en place en 2019-2020. Les crédits budgétaires pour l'exercice 2020-2021 ont été de 75 millions de dollars (17 millions de dollars en 2019-2020) en totalité pour le programme COUD.

En 2020-2021, l'excédent cumulé a atteint 137,4 millions de dollars, excédent attribuable en grande partie aux crédits budgétaires reçus à la fin de l'exercice financier. Le solde des obligations contractuelles s'est élevé à 60,9 millions de dollars pour les subventions et à 4,2 millions de dollars pour les bourses, ce qui totalise 65,1 millions de dollars pour l'ensemble des programmes et mesures du Fonds.

Il s'agit d'une augmentation de 8,1 millions de dollars par rapport à 2019-2020. Les versements relatifs à ces obligations seront effectués au cours des quatre prochains exercices financiers.

La CPMT cherche à atteindre l'équilibre entre les revenus et les charges du Fonds et à maintenir un excédent lui permettant d'agir si la conjoncture économique le demande.

**GRAPHIQUE
2**
**ÉVOLUTION DES REVENUS, DES CHARGES ET DE L'EXCÉDENT CUMULÉ
DU FONDS DE 2016-2017 À 2020-2021**


2 AFFECTATION DES RESSOURCES DU FONDS EN 2020-2021 ET SOMMES ACCORDÉES AU 31 MARS 2021

En vertu de la loi sur les compétences, la Commission des partenaires du marché du travail adopte annuellement le Plan d'affectation des ressources du Fonds. Ce plan, qui découle des priorités qu'elle établit et qui indique les budgets alloués à chaque programme de subvention, est approuvé par le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

Un plan d'affectation de 85,1 millions de dollars a été approuvé pour les programmes et mesures du Fonds et les Initiatives de la CPMT ainsi que pour les frais d'exploitation et d'administration du Fonds concernant l'exercice financier 2020-2021. Ces affectations incluent la contribution de 4,1 millions de dollars du gouvernement du Canada au Programme partenarial pour la formation et l'innovation.

En raison de la pandémie de la COVID-19, plusieurs modifications ont été apportées en cours d'année au plan d'affectation régulier. Cela a permis, entre autres, la mise en œuvre du nouveau Programme actions concertées pour le maintien en emploi (PACME) – volet Promoteurs collectifs, dont les affectations ont été de 50 millions de dollars. De plus, les affectations de certains programmes et mesures ont été regroupées afin d'offrir une certaine souplesse et de répondre rapidement aux besoins des promoteurs collectifs et des entreprises.

En plus des 85,1 millions de dollars prévus pour les programmes et mesures du Fonds et les Initiatives de la CPMT, des affectations supplémentaires de 32 millions de dollars ont été prévues dans le plan d'affectation spécifique 2020-2021 pour les programmes financés par le gouvernement du Québec, résultant des mesures budgétaires de 2015-2016, 2018-2019 et 2019-2020. Il s'agit des fonds prévus pour l'année 2020-2021 ainsi que d'une partie des fonds prévus pour 2019-2020 qui ont été reportés.

Le tableau 3 présente la répartition des ressources régulières affectées pour 2020-2021. Le tableau 4 présente pour sa part l'affectation des ressources spécifiques du Fonds pour 2020-2021 qui ont fait l'objet d'un plan d'affectation spécifique, que le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale et le ministre des Finances ont autorisé conjointement.

TABLEAU 3

Affectation des ressources régulières du Fonds en 2020-2021

Programmes et mesures du Fonds, Initiatives de la CPMT et frais d'exploitation et d'administration	Plan d'affectation initial 2020-2021 (en millions de dollars)	Ajustement 2020-2021 (en millions de dollars)	Plan d'affectation modifié 2020-2021 (en millions de dollars)
Programmes et mesures du Fonds et Initiatives de la Commission des partenaires du marché du travail			
● Programme actions concertées pour le maintien en emploi – volet Promoteurs collectifs ⁹	s. o.	50,0	50,0
● Programme favorisant l'apprentissage en milieu de travail et la francisation			
● Renforcement collectif des compétences de la main-d'œuvre			
● Programme de développement des compétences pour la relève en emploi			
● Programme incitatif pour l'accueil de stagiaires	18,5	1,5	20,0
● Mise en œuvre du Cadre de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre			
● Projets stratégiques de développement de la main-d'œuvre et de l'emploi en région			
● Initiatives de la CPMT			
● Programme visant l'amélioration des connaissances selon les priorités stratégiques de la CPMT	3,0	2,0	5,0
● Stratégie globale de promotion et valorisation des métiers			
● Programme partenarial pour la formation et l'innovation	3,6	0,5	4,1
Total partiel – programmes et mesures du Fonds et Initiatives de la CPMT	25,1	54,0	79,1
Frais d'exploitation et d'administration			
● Frais attribuables à l'application de la loi sur les compétences	1,6	0,8	2,4
● Frais attribuables au traitement des demandes de subventions	2,4	1,2	3,6
Total partiel – frais d'exploitation et d'administration	4,0	2,0	6,0
TOTAL GÉNÉRAL	29,1	56,0	85,1

9. Ce programme a pris fin le 30 septembre 2020.

TABLEAU 4**Affectation des ressources spécifiques du Fonds en 2020-2021**

Programmes spécifiques du Fonds	Plan d'affectation spécifique approuvé 2020-2021 (en millions de dollars)	Ajustement 2020-2021 (en millions de dollars)	Plan d'affectation spécifique modifié 2020-2021 (en millions de dollars)
Programmes spécifiques du Fonds¹⁰			
● Programme de formations de courte durée privilégiant les stages dans les professions prioritaires par la CPMT	20,0	10,0	30,0
● Bourses de promotion des programmes de formation menant aux professions prioritaires par la CPMT	2,0	s. o.	2,0
Total partiel – programmes et mesures du Fonds	22,0	10,0	32,0

10. Les frais de gestion sont inclus dans les affectations prévues pour les programmes (maximum de 1 % du montant alloué pour le programme de formations de courte durée et de 10 % pour les Bourses de promotion).

3 PROGRAMMES ET MESURES DU FONDS ET INITIATIVES DE LA CPMT

En vertu de la loi sur les compétences, la CPMT établit des programmes de subvention dont les barèmes et les limites sont soumis à l'approbation du ministre ou de la ministre.

La CPMT souhaitait effectuer une révision majeure de ces programmes de subvention qui auraient été mis en œuvre pendant l'année financière 2020-2021. Elle a donc adopté une programmation transitoire qui est entrée en vigueur dès le 1^{er} avril 2020. Cela dit, la pandémie a frappé et a ralenti grandement les travaux de révision des programmes. Le lancement a été reporté au 1^{er} avril 2021. Ainsi, la programmation transitoire a remplacé la programmation annuelle. Elle est similaire à la programmation 2019-2020, un seul programme et une seule mesure n'ont pas été reconduits dans la programmation 2020-2021, soit le Soutien au développement des compétences pour encourager la diversification et le commerce international et la mesure 42 Québec. Il est à noter que le programme Soutien au développement des compétences pour encourager la diversification et le commerce international et la mesure 42 Québec étaient financés par des crédits budgétaires.

De plus, pour soutenir les entreprises grandement touchées par les mesures sanitaires imposées aux Québécois et aux Québécoises au printemps 2020, un programme d'urgence a été mis sur pied : le Programme actions concertées pour le maintien en emploi (PACME). Les projets provenant des promoteurs collectifs ont été financés par le Fonds.

3.1 RÉSULTATS DES PROGRAMMES, DES MESURES ET DES INITIATIVES

Cette section présente les programmes, mesures et Initiatives du Fonds et leurs résultats.

Le tableau 5 montre que les subventions accordées et le nombre de projets acceptés au cours de l'exercice financier 2020-2021 ont augmenté depuis l'année précédente. Les effets de la pandémie expliquent cette hausse de 1 %, alors que les subventions accordées ont, quant à elles, crû de 64 %. En effet, les nombreux projets reçus dans le cadre du Programme actions concertées pour le maintien en emploi (PACME) ont contrebalancé la baisse du nombre de projets reçus dans le Programme incitatif pour l'accueil de stagiaires (PIAS) ou dans d'autres programmes. De plus, le nombre d'entreprises visées a passé de 8 668 en 2019-2020 à 53 443 en 2020-2021 et le nombre d'individus visés a passé de 22 051 en 2019-2020 à 174 671 en 2020-2021. Cette hausse importante du nombre d'entreprises et d'individus visés par les programmes et les mesures du Fonds est due à la mise en place du PACME - Volet Promoteurs collectifs en réponse aux besoins des entreprises lors de la pandémie de COVID-19.

TABLEAU 5

Projets acceptés et subventions accordées en 2019-2020 et en 2020-2021 pour l'ensemble des programmes de subvention, des Initiatives de la CPMT et des autres mesures, sauf les Bourses de promotion

Exercice financier	Nombre de projets acceptés	Subvention accordée (en millions de dollars)
2019-2020 ¹¹	1 095	66,2
2020-2021 ¹²	1 102	108,9

Les tableaux 7, 8 et 9 présentent la répartition des projets acceptés et des montants accordés par programme ainsi que le nombre d'entreprises et d'individus visés pour certains programmes.

RÉSULTATS PAR PROGRAMME

3.1.1 Programme actions concertées pour le maintien en emploi

À la suite de l'instauration de l'état d'urgence sanitaire et pour soutenir les entreprises affectées par la pandémie de la COVID-19, le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT) ont lancé, le 16 avril 2020, le Programme actions concertées pour le maintien en emploi (PACME). Ce programme offrait un soutien financier axé sur le maintien du lien d'emploi et le développement des compétences des travailleuses et des travailleurs pendant la période de ralentissement économique. Il s'adressait aux entreprises dont les activités régulières ont été affectées par la pandémie de la COVID-19. Il était composé de deux volets : soutien direct aux entreprises et soutien par l'entremise des promoteurs collectifs. Ce dernier volet a été financé à l'aide du Fonds. Il a cessé de recevoir des demandes le 15 juin 2020.

Au total, dans le volet promoteurs collectifs du PACME, 51,5 millions de dollars ont été engagés pour le financement de 429 projets. Le programme a également permis de soutenir plus de 43 000 entreprises et organismes entre le 6 avril et le 15 juin 2020.

11. En 2019-2020, le nombre de projets exclut les 15 ententes de services professionnels conclues entre la CPMT et les organismes nationaux qui en sont membres, d'une valeur totale de 155 000 \$.

12. En 2020-2021, le nombre de projets exclut les 14 ententes de services professionnels conclues entre la CPMT et les organismes nationaux qui en sont membres, d'une valeur totale de 145 000 \$.

3.1.2 Programme favorisant l'apprentissage en milieu de travail et la francisation

Le Programme favorisant l'apprentissage en milieu de travail et la francisation permet au Fonds de soutenir la formation de base favorisant l'apprentissage en milieu de travail ainsi que la francisation de la main-d'œuvre en milieu de travail. Il s'adresse aux promoteurs collectifs et aux entreprises individuelles. Il comporte deux volets :

- Volet 1 : Formation de base favorisant l'apprentissage en milieu de travail;
- Volet 2 : Francisation des milieux de travail.

Dans chacun des volets du programme, les promoteurs collectifs admissibles peuvent obtenir une contribution financière de la CPMT pour des projets prévoyant l'utilisation de technologies numériques.

Le Programme favorisant l'apprentissage en milieu de travail et la francisation a permis de soutenir 19 projets, pour plus de 2,5 millions de dollars. Le volet Francisation des milieux de travail représente 68 % du nombre total des projets financés dans le cadre de ce programme.

3.1.3 Renforcement collectif des compétences de la main-d'œuvre

Le programme de Renforcement collectif des compétences de la main-d'œuvre s'adresse à des organismes dits promoteurs collectifs, dont les actions touchent plusieurs entreprises et personnes en emploi pour générer un effet multiplicateur. Il vise à contribuer à l'augmentation de la compétitivité des entreprises par le rehaussement des compétences de la main-d'œuvre. Il permet donc de soutenir la formation continue en entreprise, l'intégration et le maintien en emploi des personnes sous-représentées sur le marché du travail et le développement des compétences du futur liées à la transformation technologique des entreprises.

En résumé, les volets du programme sont les suivants :

- Volet 1 : Formation continue en entreprise;
- Volet 2 : Intégration et maintien en emploi des personnes sous-représentées sur le marché du travail;
- Volet 3 : Développement des compétences du futur liées à la transformation technologique des entreprises.

Dans chacun des volets du programme, les promoteurs collectifs admissibles peuvent obtenir une contribution financière additionnelle de la CPMT pour la réalisation de projets prévoyant l'utilisation de technologies numériques.

Ce programme a permis de soutenir 86 projets, pour un investissement de plus de 12,5 millions de dollars. Plus de 92 % des projets ont été soutenus dans le cadre du volet Formation continue en entreprise.

3.1.4 Programme de développement des compétences pour la relève en emploi

Le Programme de développement des compétences pour la relève en emploi soutient les entreprises qui favorisent la mobilité interne grâce à l'investissement dans le développement des compétences de leur personnel, notamment dans un contexte de relève entrepreneuriale. Il vise ainsi à favoriser la compétitivité des entreprises par le rehaussement des compétences clés de la relève en emploi.

Ce programme a permis de soutenir les projets de 28 entreprises, pour un montant total de 0,7 million de dollars, soit deux entreprises de plus qu'en 2019-2020.

3.1.5 Programme incitatif pour l'accueil de stagiaires

Ce programme permet à la CPMT d'accorder un soutien financier aux entreprises dont le personnel appelé à superviser les stagiaires suit un programme d'études professionnelles, techniques ou universitaires offert par un établissement d'enseignement reconnu par le ministère de l'Éducation et le ministère de l'Enseignement supérieur.

Les superviseuses ou superviseurs de stage doivent donc suivre une formation en supervision donnée dans un établissement d'enseignement du réseau des centres de services scolaires et du réseau des cégeps ou des universités afin d'être mieux outillés pour accompagner les stagiaires qu'ils accueilleront.

Le nombre de projets acceptés dans le cadre du Programme incitatif pour l'accueil de stagiaires a connu une diminution de 48 %, passant de 743 en 2019-2020 à 388 en 2020-2021. Cette situation s'explique, entre autres, par les effets de la pandémie. La fermeture des établissements d'enseignement, le télétravail et la distanciation physique requise dans les milieux de travail ont rendu difficile l'accueil de stagiaires et, par le fait même, la formation en supervision de stages.

En 2020-2021, les subventions accordées ont surtout concerné les stages en mise en œuvre des compétences pour un montant total de 0,7 million de dollars (47 %), dont la majorité se déroule lorsque l'étudiant est inscrit à un programme de formation collégiale ou universitaire, et les stages de développement de compétences d'une durée de moins de 300 heures pour un montant total de 0,6 million de dollars (46 %).

3.1.6 Mise en œuvre du Cadre de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre

Le programme Mise en œuvre du Cadre de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre permet aux comités sectoriels de main-d'œuvre d'obtenir une subvention pour les projets visant :

- l'élaboration ou la révision de normes professionnelles, de stratégies d'apprentissage ou de reconnaissance des compétences;
- l'implantation de normes professionnelles dans des entreprises par l'intermédiaire d'activités de promotion macrosectorielles;
- la formation de compagnes et de compagnons;
- la mise en œuvre d'outils de reconnaissance des compétences de personnes en emploi, y compris d'outils pour l'évaluation de la main-d'œuvre actuelle et de la main-d'œuvre future¹³;
- l'accès à une formation visant l'acquisition des compétences nécessaires à l'obtention d'un certificat de qualification lié à une norme professionnelle.

En 2020-2021, le montant accordé (1,2 million de dollars) a connu une baisse de 42 % comparativement à 2019-2020 (2,1 million de dollars). Cette baisse s'explique par le fait que plusieurs projets ont été reportés à cause de la pandémie. Au total, 16 projets ont été subventionnés.

13. Par **main-d'œuvre future**, on entend l'ensemble des personnes qui n'occupent pas un emploi et qui entreprennent une démarche à titre individuel, ou encore qui occupent un emploi et qui souhaitent faire reconnaître leurs compétences liées à un emploi qu'elles occupaient précédemment.

3.1.7 Programme partenarial pour la formation et l'innovation

Le Programme partenarial pour la formation et l'innovation (PPFI) est la version québécoise du Programme pour la formation et l'innovation en milieu syndical d'Emploi et Développement social Canada. Il s'adresse aux centres de services scolaires et aux établissements d'enseignement technique reconnus par le ministère de l'Éducation et celui de l'Enseignement supérieur.

Il comprend deux volets :

- Investissements dans l'équipement et le matériel de formation, qui vise l'acquisition à coûts partagés de ce matériel;
- Innovation dans l'apprentissage, qui vise à éliminer les obstacles et les défis en ce qui a trait aux résultats de l'apprentissage, en mettant à l'essai des approches novatrices et en élargissant les meilleures pratiques.

Dans le cadre de ce programme, 3,6 millions de dollars ont été accordés aux établissements d'enseignement. Parmi les 49 projets financés, 39 relevaient du volet Investissement dans l'équipement et le matériel de formation, et 10 du volet Innovation dans l'apprentissage. Le nombre de projets soutenus a donc connu une augmentation de 23 % comparativement à 2019-2020 (40 projets).

3.1.8 Programme de formations de courte durée privilégiant les stages dans les professions priorisées par la CPMT

Le Programme de formations de courte durée privilégiant les stages dans les professions priorisées par la CPMT permet de soutenir l'élaboration, l'adaptation et la diffusion de formations professionnelles ou techniques qualifiantes de courte durée intégrant des stages en entreprise.

Le nombre de projets acceptés en 2020-2021 (61) est similaire à celui de 2019-2020 (60). Cela dit, le montant accordé a augmenté de 5 millions de dollars, comparativement à celui octroyé en 2019-2020, pour atteindre 30,4 millions de dollars.

3.1.9 Bourses de promotion de programmes de formation menant aux professions priorisées par la CPMT

Le programme Bourses de promotion des programmes de formation menant aux professions priorisées par la CPMT permet d'inciter la main-d'œuvre future à s'orienter vers des domaines où on observe une pénurie et ainsi d'encourager :

- les inscriptions dans les programmes de formation professionnelle ou technique menant à des professions que la CPMT priorise et où les candidatures font défaut;
- la persévérance scolaire et l'obtention d'un diplôme dans ces programmes d'études.

Ainsi, en 2020-2021, 1 142 bourses ont été distribuées parmi 136 établissements d'enseignement offrant des programmes d'études menant à l'exercice d'une profession inscrite sur la liste des professions à prioriser et pour lesquels il y avait un déficit d'inscriptions.

Les tableaux présentant la répartition des Bourses de promotion 2020-2021 par type de formation et par établissement d'enseignement sont fournis en annexe.

TABLEAU 6

Éléments liés aux Bourses de promotion des programmes de formation menant aux professions priorisées par la CPMT

	2019-2020	2020-2021
Nombre de bourses à distribuer	1 000	1 150
Nombre d'établissements d'enseignement qui ont signé les ententes	131	136
Nombre de bourses réparties dans le réseau scolaire	998	1 142

3.1.10 Initiatives de la CPMT

Les Initiatives de la CPMT sont financées à l'aide d'une enveloppe budgétaire prévue dans le plan d'affectation des ressources du Fonds. Ces sommes permettent d'accorder des subventions aux partenaires du marché du travail qui désirent parrainer ou réaliser des projets innovants répondant à des besoins stratégiques de la CPMT. Ces projets renforcent les partenariats entre les membres de la CPMT et d'autres partenaires d'intérêt, comme les établissements d'enseignement. Ils servent à expérimenter, entre autres, de nouvelles approches et pratiques pertinentes pour améliorer l'adéquation formation-compétences-emploi, le développement des compétences numériques, les stages dans les entreprises.

Dans le cadre des Initiatives de la CPMT, 1,7 million¹⁴ de dollars ont été accordés en 2020-2021, comparativement à 2,1 millions de dollars l'année précédente.

3.1.11 Programme visant l'amélioration des connaissances selon les priorités stratégiques de la CPMT

Le Programme visant l'amélioration des connaissances selon les priorités stratégiques de la CPMT soutient des analyses, des études ou des diagnostics relatifs à l'amélioration des connaissances, selon les priorités stratégiques de la CPMT.

En conformité avec ces priorités, les projets portent sur :

- des besoins de compétences liés au marché du travail régional ou sectoriel, ou relatifs à une ou plusieurs professions;
- les conditions facilitant la mise en œuvre et l'atteinte des objectifs de la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre, ainsi que sur les pratiques qui en découlent.

Aucun projet n'a été accepté cette année.

3.1.12 Projets stratégiques de développement de la main-d'œuvre et de l'emploi en région

La CPMT a offert aux conseils régionaux un levier financier afin qu'ils agissent comme une structure de concertation pour lancer des projets qui répondent aux besoins spécifiques du marché du travail à l'échelle régionale. Ces projets concertés et à caractère innovant ciblent des secteurs d'activité prometteurs pour le développement économique et le développement de l'emploi régional.

Dans le cadre du programme Projets stratégiques de développement de la main-d'œuvre et de l'emploi en région, les conseils régionaux des partenaires du marché du travail ont recommandé l'approbation de 17 projets stratégiques de développement de la main-d'œuvre et de l'emploi en région, pour un total de 1,8 million de dollars.

14. Ce montant inclut les 14 ententes de services professionnels conclues entre la CPMT et les organismes nationaux qui en sont membres, d'une valeur totale de 145 000 \$.

3.1.13 Stratégie globale de promotion et de valorisation des métiers et professions

La Stratégie globale de promotion et de valorisation des métiers et professions vise à amener les citoyennes et les citoyens à faire des choix professionnels qui répondent à la fois à leurs aspirations et aux besoins du marché du travail, les aidant ainsi à réaliser pleinement leur potentiel professionnel. Au 31 mars 2021, 1,6 million de dollars ont été accordés dans le cadre de la Stratégie globale de promotion et de valorisation des métiers et professions afin de soutenir 6 projets.

3.2 NOMBRE D'ENTREPRISES ET D'INDIVIDUS VISÉS EN 2020-2021 POUR CERTAINS PROGRAMMES DE SUBVENTION

Le tableau 7 présente le nombre d'individus et d'entreprises visés par certaines interventions financées par le Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre.

TABLEAU 7

Nombre d'entreprises et d'individus visés¹⁵ par certains programmes de subvention en 2020-2021

Programme	Nombre d'individus visés	Nombre d'entreprises visées
Programme actions concertées pour le maintien en emploi - volet Promoteurs collectifs	152 225	43 643
Programme favorisant l'apprentissage en milieu de travail et la francisation	1 714	137
Renforcement collectif des compétences de la main-d'œuvre	18 349	8 275
Programme de développement des compétences pour la relève en emploi	192	28
Programme incitatif pour l'accueil de stagiaires	471	388
Programme de formations de courte durée privilégiant les stages dans les professions prioritaires par la CPMT	1 720	972
TOTAL	174 671	53 443

15. Considérant la nature des projets financés, nous présentons le nombre d'individus et d'entreprises visés par les programmes pour lesquels l'information est disponible.

TABLEAU 8

Répartition des projets acceptés en 2019-2020 et en 2020-2021 pour les programmes de subvention, les Initiatives de la CPMT et les autres mesures, sauf les Bourses de promotion

Programme de subvention	2019-2020 Nombre	2020-2021 Nombre
Programme actions concertées pour le maintien en emploi – volet Promoteurs collectifs ¹⁶	s. o.	429
Programme favorisant l'apprentissage en milieu de travail et la francisation ¹⁷	27	19
Renforcement collectif des compétences de la main-d'œuvre ¹⁸	53	86
Programme de développement des compétences pour la relève en emploi ¹⁹	26	28
Programme incitatif pour l'accueil de stagiaires	743	388
Mise en œuvre du Cadre de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre	22	16
Projets stratégiques de développement de la main-d'œuvre et de l'emploi en région	17	17
Initiatives de la CPMT ²⁰	20	17
Programme visant l'amélioration des connaissances selon les priorités stratégiques de la CPMT	4	0
Stratégie globale de promotion et de valorisation des métiers et professions	1	6
Programme partenarial pour la formation et l'innovation	40	49
Programme de formations de courte durée privilégiant les stages dans les professions priorisées par la CPMT	60	61
TOTAL	1 110	1 116

16. Ce programme a pris fin le 30 septembre 2020.

17. Ce programme a débuté le 1^{er} juillet 2019.

18. Ce programme a débuté le 1^{er} juillet 2019.

19. Ce programme a débuté le 1^{er} juillet 2019.

20. Le nombre de projets inclut les ententes de services professionnels conclues entre la CPMT et les organismes nationaux qui en sont membres.

TABLEAU 9

Répartition des subventions accordées en 2019-2020 et en 2020-2021 pour les programmes de subvention, les Initiatives de la CPMT et les autres mesures, sauf les Bourses de promotion

Programme de subvention	2019-2020 (\$)	2020-2021 (\$)
Programme actions concertées pour le maintien en emploi – volet Promoteurs collectifs ²¹	s. o.	51 525 919
Programme favorisant l'apprentissage en milieu de travail et la francisation ²²	2 090 844	2 526 500
Renforcement collectif des compétences de la main-d'œuvre ²³	8 997 623	12 543 586
Programme de développement des compétences pour la relève en emploi ²⁴	620 909	708 700
Programme incitatif pour l'accueil de stagiaires	2 841 000	1 418 000
Mise en œuvre du Cadre de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre	2 132 315	1 229 681
Projets stratégiques de développement de la main-d'œuvre et de l'emploi en région	2 038 714	1 823 751
Initiatives de la CPMT ²⁵	2 163 918	1 748 225
Programme visant l'amélioration des connaissances selon les priorités stratégiques de la CPMT	356 370	s. o.
Stratégie globale de promotion et de valorisation des métiers et professions	340 795	1 594 994
Programme partenarial pour la formation et l'innovation	3 389 311	3 599 672
Programme de formations de courte durée privilégiant les stages dans les professions priorisées par la CPMT	25 070 585	30 346 670
TOTAL	66 374 745	109 065 698

21. Ce programme a pris fin le 30 septembre 2020.

22. Ce programme a débuté le 1^{er} juillet 2019.

23. Ce programme a débuté le 1^{er} juillet 2019.

24. Ce programme a débuté le 1^{er} juillet 2019.

25. Les montants accordés incluent les ententes de services professionnels conclues entre la CPMT et les organismes nationaux qui en sont membres.

ADMINISTRATION DE LA LOI SUR LES COMPÉTENCES ET DU FONDS

Comme chaque année, les états financiers audités²⁶ sont intégrés au présent rapport. Ils rendent compte notamment de la situation financière du Fonds et présentent les revenus et les charges liés à la gestion du Fonds et à l'administration de la loi sur les compétences.

1. REVENUS ET CHARGES

Les revenus du Fonds pour l'exercice 2020-2021 totalisent 122,1 millions de dollars comparativement à 58,0 millions de dollars en 2019-2020.

Les charges de 81,5 millions de dollars sont constituées des subventions relatives aux programmes et aux mesures du Fonds (76,1 millions de dollars), des bourses de promotion (1,4 million de dollars) et des frais d'exploitation et d'administration associés à l'administration de la loi sur les compétences et à l'administration des subventions (4,0 millions de dollars) [voir la note complémentaire 8 des états financiers]. Par rapport à 2019-2020, les charges ont augmenté de 31,6 millions de dollars (63 %) en 2020-2021.

Cette augmentation résulte d'une hausse des charges relatives aux subventions et aux bourses (32,2 millions de dollars) et d'une baisse des frais d'exploitation et d'administration (0,6 million de dollars). La hausse relative aux subventions est attribuable en grande partie aux charges du nouveau programme Actions concertées pour le maintien en emploi (36,1 millions de dollars). Les charges attribuées aux autres programmes de subvention du Fonds sont légèrement supérieures à celles de 2019-2020, sauf pour le programme de formations de courte durée (COUD) et les programmes qui ont pris fin le 30 juin 2019.

Les frais d'exploitation et d'administration ont diminué de 0,6 million de dollars en 2020-2021. La diminution est répartie ainsi : 0,57 million de dollars pour les frais associés à l'administration de la loi sur les compétences et 0,07 million de dollars pour les frais associés à l'administration des subventions et des bourses.

L'exercice qui a pris fin le 31 mars 2021 fait état d'un excédent cumulé de 137,4 millions de dollars. Comme les revenus représentent 122,1 millions de dollars et les charges, 81,5 millions de dollars, l'exercice 2020-2021 présente un excédent de 40,6 millions de dollars, alors que celui de 2019-2020 en présentait un de 8,1 millions de dollars.

26. Voir les états financiers audités aux pages 41 à 61.

2. EFFECTIFS

Pour l'exercice 2020-2021, le Fonds a financé 51,3 effectifs en équivalent temps complet (ETC) pour la réalisation de ses activités. Parmi ces effectifs, 27,5 ont été attribués à la Direction générale du développement et de la reconnaissance de la main-d'œuvre, 4,0 aux directions régionales de Services Québec et 6,4 aux autres unités de la CPMT et du Ministère. Les ressources qui les occupent sont affectées à l'administration de la loi sur les compétences et à la mise en œuvre des plans d'affectation régulier et spécifique.

3. FRAIS D'EXPLOITATION ET D'ADMINISTRATION DE LA LOI SUR LES COMPÉTENCES

Les normes comptables du secteur public exigent que la présentation des charges dans les notes complémentaires des états financiers se fasse par objet. Ainsi, et conformément à l'article 41 de la loi sur les compétences, les frais associés à l'administration de cette loi et ceux associés à l'administration des subventions ont été présentés distinctement selon les principales catégories de charges (voir la note complémentaire 8 des états financiers du Fonds).

Les frais d'exploitation et d'administration (4,0 millions de dollars) associés à l'administration de la loi sur les compétences, au traitement des demandes de subvention et des bourses et à la gestion budgétaire et financière du Fonds sont imputés à deux grandes activités :

1. administration de la loi sur les compétences (36,4 %);
2. administration des subventions et des bourses (63,6 %).

Les variations les plus importantes par rapport à l'année 2019-2020 sont :

- une diminution de 0,4 million de dollars des frais associés aux honoraires professionnels, majoritairement ceux associés à la loi;
- une augmentation de 0,3 million de dollars des frais liés à la rémunération du personnel affecté à l'administration des subventions et des bourses;
- une diminution de 0,4 million de dollars des frais liés aux prêts de services, due en majeure partie à la baisse des activités effectuées par les directions régionales de Services Québec pour la réalisation des programmes du Fonds déployés en région.



ÉTATS FINANCIERS
DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 MARS 2021

FONDS DE DÉVELOPPEMENT

ET DE RECONNAISSANCE DES COMPÉTENCES

DE LA MAIN-D'ŒUVRE



TABLE DES MATIÈRES

RAPPORT DE LA DIRECTION	43
RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	44
ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT CUMULÉ	46
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE	47
ÉTAT DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS	48
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE	49
NOTES COMPLÉMENTAIRES	50

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre (Fonds) ont été dressés par la direction responsable de la gestion du Fonds, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées qui respectent les normes comptables canadiennes pour le secteur public. L'information financière contenue ailleurs dans le rapport d'activité est conforme à ces états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La direction du Fonds reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et aux règlements qui le régissent et elle a approuvé les états financiers. La direction est assistée dans ses responsabilités par le comité d'audit. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation à la direction.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers du Fonds, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit de même que l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer la direction du Fonds pour discuter de tout élément qui concerne son audit.



Roger Tremblay, sous-ministre associé
Secteur Emploi-Québec et secrétaire général de la Commission des partenaires du marché du travail
Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale



Carole Arav, sous-ministre
Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Québec, le 20 septembre 2021



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée nationale

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

J'ai effectué l'audit des états financiers du Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre (« l'entité »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2021, et l'état des résultats et de l'excédent cumulé, l'état de la variation des actifs financiers nets et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 31 mars 2021, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendante de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et je me suis acquittée des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues

du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et je fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, je conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenue d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour la vérificatrice générale du Québec,



Roch Guérin, CPA auditeur, CA
Directeur principal

Montréal, le 20 septembre 2021

FONDS DE DÉVELOPPEMENT ET DE RECONNAISSANCE DES COMPÉTENCES DE LA MAIN-D'ŒUVRE

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT CUMULÉ

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2021

(en milliers de dollars)

	2021		2020
	Budget	Résultats réels	Résultats réels
REVENUS			
Cotisations des employeurs (note 3)	33 000	40 619	34 957
Contributions du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (note 4)	7 500	75 000	17 000
Contribution du gouvernement du Canada (note 5)	4 600	4 094	3 046
Droits et frais	600	433	656
Intérêts	800	574	1 441
Autres	1 200	1 388	918
	47 700	122 108	58 018
CHARGES			
Subventions aux employeurs (note 6)	53 200	53 385	21 633
Programme de formations de courte durée privilégiant les stages dans les professions priorisées par la CPMT ¹	23 400	17 386	19 649
Mesure "42 Québec"	1 000	1 000	-
Programme de soutien au développement des compétences pour encourager la diversification et le commerce international	50	21	75
Bourses de promotion des programmes de formation menant aux professions priorisées par la CPMT ¹	1 600	1 426	903
Programme partenarial pour la formation et l'innovation (note 7)	4 600	4 300	3 046
Frais d'exploitation et d'administration (note 8)	6 000	3 996	4 634
	89 850	81 514	49 940
EXCÉDENT (DÉFICIT) ANNUEL	(42 150)	40 594	8 078
EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE	96 843	96 843	88 765
EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE	54 693	137 437	96 843

¹ Commission des partenaires du marché du travail

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FONDS DE DÉVELOPPEMENT ET DE RECONNAISSANCE DES COMPÉTENCES DE LA MAIN-D'ŒUVRE

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

AU 31 MARS 2021

(en milliers de dollars)

	2021	2020
ACTIFS FINANCIERS		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 9)	108 504	75 862
Débiteurs (note 10)	42 168	32 230
	<u>150 672</u>	<u>108 092</u>
PASSIFS		
Créditeurs et charges à payer (note 11)	13 235	10 727
Contribution reportée du gouvernement du Canada (note 5)	-	522
	<u>13 235</u>	<u>11 249</u>
ACTIFS FINANCIERS NETS ET EXCÉDENT CUMULÉ	<u>137 437</u>	<u>96 843</u>

OBLIGATIONS CONTRACTUELLES (note 12)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



Roger Tremblay, sous-ministre associé

Secteur Emploi-Québec et secrétaire général de la Commission des partenaires du marché du travail
Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale



Carole Arav, sous-ministre

Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale

FONDS DE DÉVELOPPEMENT ET DE RECONNAISSANCE DES COMPÉTENCES DE LA MAIN-D'ŒUVRE

ÉTAT DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2021

(en milliers de dollars)

	2021		2020
	Budget	Résultats réels	Résultats réels
ACTIFS FINANCIERS NETS AU DÉBUT DE L'EXERCICE	96 843	96 843	88 765
EXCÉDENT (DÉFICIT) ANNUEL	(42 150)	40 594	8 078
ACTIFS FINANCIERS NETS À LA FIN DE L'EXERCICE	54 693	137 437	96 843

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**FONDS DE DÉVELOPPEMENT ET DE RECONNAISSANCE
DES COMPÉTENCES DE LA MAIN-D'ŒUVRE**

**ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2021**
(en milliers de dollars)

	2021	2020
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent annuel	40 594	8 078
Variation des actifs financiers et des passifs liés au fonctionnement :		
Débiteurs	(9 938)	(2 590)
Créditeurs et charges à payer	2 508	1 707
Contribution reportée du gouvernement du Canada	(522)	522
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT ET AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	32 642	7 717
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE (note 9)	75 862	68 145
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE (note 9)	108 504	75 862

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FONDS DE DÉVELOPPEMENT ET DE RECONNAISSANCE DES COMPÉTENCES DE LA MAIN-D'ŒUVRE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2021

(en milliers de dollars)

1. CONSTITUTION ET OBJET

Le Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre (Fonds) est institué par la *Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre* (RLRQ, c. D-8.3). Le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale est chargé de l'administration du Fonds. En vertu de l'entente de partenariat intervenue le 10 février 2017 entre le ministre et la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT), il a été convenu que le sous-ministre associé du secteur Emploi-Québec et secrétaire général de la CPMT est responsable de l'administration du Fonds.

Le Fonds a pour objet la promotion et le soutien financier ou technique des actions de développement des compétences de la main-d'œuvre et des initiatives prises en ces matières.

En vertu de l'article 985 de la *Loi sur les impôts* (RLRQ, c. 1-3) et de l'article 149 (1) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (L.R.C. [1985], c. 1 [5^e suppl.]), le Fonds n'est pas assujéti aux impôts sur le revenu.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

Aux fins de la préparation de ses états financiers, le Fonds utilise prioritairement le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source dans l'application de méthodes comptables doit être cohérente avec ce dernier.

UTILISATION D'ESTIMATIONS

La préparation des états financiers du Fonds, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses ont trait :

- aux revenus et débiteurs liés aux cotisations des employeurs;
- une portion des charges et créditeurs liés aux subventions;
- à la provision pour créances douteuses.

Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions établies par la direction.

FONDS DE DÉVELOPPEMENT ET DE RECONNAISSANCE DES COMPÉTENCES DE LA MAIN-D'ŒUVRE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2021

(en milliers de dollars)

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

ÉTAT DES GAINS ET PERTES DE RÉÉVALUATION

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté étant donné qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur ou libellé en devises.

REVENUS

Cotisations des employeurs

En vertu des dispositions de la loi constitutive du Fonds, les cotisations des employeurs sont perçues par le ministre du Revenu, au bénéfice du Fonds. Ces recettes fiscales sont comptabilisées en fonction des montants déclarés par les employeurs, pour la dernière année civile. Elles demeurent sujettes à vérification et rectification. Les rectifications sont, le cas échéant, portées aux revenus liés aux cotisations des employeurs dans l'exercice au cours duquel elles sont connues. Par conséquent, les résultats réels pourraient varier significativement des résultats estimés.

Contributions du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS)

Les revenus de contribution du MTESS sont constatés au moment où la contribution est autorisée, que le Fonds a satisfait à tous les critères d'admissibilité, s'il en est, et qu'il est possible d'estimer raisonnablement les montants en cause.

Contribution du gouvernement du Canada

Les revenus de contribution du gouvernement du Canada sont constatés au moment où la contribution est autorisée, que le Fonds a satisfait à tous les critères d'admissibilité, s'il en est, et qu'il est possible d'estimer raisonnablement les montants en cause. Ils sont présentés en Contribution reportées du gouvernement du Canada lorsque les stipulations imposées par le cédant créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Si un passif est créé, la comptabilisation à titre de revenu a lieu à mesure que le passif est réglé.

Droits et frais

Les revenus de droits et frais sont constatés lorsqu'ils sont exigibles.

Intérêts

Les intérêts sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés, soit d'après le nombre de jours de détention de l'instrument financier au cours de l'exercice.

Autres

Les autres revenus sont comptabilisés au moment où ces derniers sont gagnés, lorsque le recouvrement est raisonnablement assuré et que les montants en cause peuvent faire l'objet d'une estimation raisonnable. Les subventions qui sont recouvrées au cours de l'exercice et qui ont été octroyées lors d'exercices antérieurs sont comptabilisées dans ce poste.

FONDS DE DÉVELOPPEMENT ET DE RECONNAISSANCE DES COMPÉTENCES DE LA MAIN-D'ŒUVRE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2021

(en milliers de dollars)

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

CHARGES

Subventions et bourses

Les subventions aux employeurs, les bourses et les subventions liées aux autres programmes sont comptabilisées à titre de charges au moment où elles ont été autorisées et que les bénéficiaires ont satisfait à tous les critères d'admissibilité, s'il en est, et qu'il est possible de faire une estimation raisonnable des montants en cause.

INSTRUMENTS FINANCIERS

La trésorerie et équivalents de trésorerie ainsi que les débiteurs (à l'exception des débiteurs relatifs aux cotisations des employeurs) sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les créditeurs et charges à payer sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

ACTIFS FINANCIERS

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et équivalents de trésorerie sont composés de l'avance au fonds général du fonds consolidé du revenu ainsi que d'acceptations bancaires et de billets à terme rachetables en tout temps, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

3. COTISATIONS DES EMPLOYEURS

	2021	2020
Cotisations des employeurs estimées pour l'exercice	43 554	33 006
Ajustements liés à des cotisations des exercices antérieurs	(2 935)	1 951
	40 619	34 957

FONDS DE DÉVELOPPEMENT ET DE RECONNAISSANCE DES COMPÉTENCES DE LA MAIN-D'ŒUVRE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2021

(en milliers de dollars)

4. CONTRIBUTIONS DU MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE

Dans le cadre du discours sur le budget 2015-2016, le ministre des Finances a annoncé une hausse du seuil d'assujettissement des entreprises à la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre. Ce seuil, antérieurement de 1 000 k\$, est passé à 2 000 k\$ le 1^{er} janvier 2015. Afin de compenser le manque à gagner que représente cette mesure pour le Fonds, de 2015-2016 à 2019-2020, le ministre des Finances a versé une contribution au Fonds devant être affectée au financement de toute initiative visant la promotion et le soutien financier ou technique de l'acquisition et du développement des compétences par la main-d'œuvre actuelle et future ainsi que la connaissance des besoins de compétences du marché du travail.

Dans le cadre du discours sur le budget 2018-2019, le ministre des Finances a annoncé une hausse de 5 000 k\$ par année, pour une durée de 5 ans, de la contribution du gouvernement du Québec pour le programme de formations de courte durée privilégiant les stages dans les professions prioritaires par la CPMT (COUD). De plus, une bonification supplémentaire pour le COUD de 10 000 k\$ par année pour les exercices financiers 2020-2021 à 2022-2023 et 15 000 k\$ pour l'année 2023-2024 a été annoncé dans le cadre du discours sur le budget de 2019-2020.

En mars 2021, le Conseil des ministres a autorisé le MTESS à verser 60 000 k\$ au FDRCMO afin de bonifier le budget 2020-2021 pour le COUD.

Ainsi, la contribution attribuée au Fonds finance les initiatives suivantes :

	2021	2020
Programme de formations de courte durée privilégiant les stages dans les professions prioritaires par la CPMT	75 000	15 000
Bourses de promotion des programmes de formation menant aux professions prioritaires par la CPMT	-	2 000
	75 000	17 000

FONDS DE DÉVELOPPEMENT ET DE RECONNAISSANCE DES COMPÉTENCES DE LA MAIN-D'ŒUVRE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2021

(en milliers de dollars)

5. CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT DU CANADA

ENTENTE RELATIVE AU PROGRAMME POUR LA FORMATION ET L'INNOVATION EN MILIEU SYNDICAL (EPFIMS)

Dans le cadre du programme fédéral «Programme pour la formation et l'innovation en milieu syndical», le gouvernement du Canada a accordé une contribution financière au Fonds d'un montant maximum de 11 920 k\$ pour trois ans à compter de 2018-2019, dont un montant de 3 570 k\$ pour l'exercice financier 2020-2021 (3 570 k\$ pour l'exercice financier 2019-2020). Cette contribution vise uniquement le financement des dépenses admissibles au programme provincial «Programme partenarial pour la formation et l'innovation» mis en place au sein de la programmation du Fonds. Ce programme partenarial qui se déroule du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2023 comprend les deux volets suivants:

- volet 1 — Investissement dans l'équipement et le matériel de formation
- volet 2 — Innovation dans l'apprentissage

Lorsque les paiements reçus excèdent le montant auquel le Fonds est admissible dans le cadre du Programme pour la formation et l'innovation en milieu syndical, le montant excédentaire constitue une créance envers le gouvernement du Canada. Au 31 mars 2021, il n'y a eu aucun excédent des paiements reçus sur les dépenses admissibles. Par conséquent, aucun montant n'a été comptabilisé au poste Créditeurs et charges à payer (2 k\$ pour 2020).

Au cours de l'année 2019-2020, la pandémie de la COVID-19 et la fermeture des établissements d'enseignement ont fait en sorte de retarder la signature de certaines ententes. Il a été convenu avec le gouvernement du Canada qu'un montant de 522 k\$ serait exceptionnellement considéré en revenus reportés de l'exercice 2019-2020. La totalité de ce montant a été constatée en revenu au courant de l'exercice financier 2020-2021.

ENTENTE MODIFICATRICE N° 1 À L'EPFIMS

Une entente modifiant l'EPFIMS a été signée le 23 juillet 2021. Par cette entente, le gouvernement du Canada a convenu d'accorder une contribution financière supplémentaire au Fonds pour les exercices financiers 2021-2022 et 2022-2023 ce qui porte sa contribution financière au Fonds à un montant maximum de 19 680 k\$. De plus, la période de réalisation du projet a été prolongée au 31 mars 2025.

FONDS DE DÉVELOPPEMENT ET DE RECONNAISSANCE DES COMPÉTENCES DE LA MAIN-D'ŒUVRE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2021

(en milliers de dollars)

6. SUBVENTIONS AUX EMPLOYEURS

INCIDENCES FINANCIÈRES DE LA COVID-19

Le Fonds a dû engager des charges additionnelles pour la mise en place du Programme actions concertées pour le maintien en emploi (PACME), afin de soutenir les entreprises et les travailleurs durant la crise sanitaire de la pandémie de la COVID-19. Cette charge additionnelle a une incidence financière de 36 069 k\$ au 31 mars 2021 (0 k\$ pour 2020), constatée dans le poste de charge « Subvention aux employeurs ».

7. PROGRAMME PARTENARIAL POUR LA FORMATION ET L'INNOVATION

Les charges liées à la contribution du Canada pour les dépenses admissibles au projet soutenant la mise en œuvre du Programme pour la formation et l'innovation en milieu syndical, incluses à l'état des résultats, se détaillent comme suit :

	2021	2020
Coûts administratifs	179	178
Coûts administratifs des sous-projets	137	74
Coûts des sous-projets des volets 1 et 2	3 984	2 794
Dépenses totales par catégories de coûts	4 300	3 046
Ajustement pour montants payés en trop les années antérieures	(206)	-
Dépenses admissibles totales	4 094	3 046

Le montant d'ajustement pour montants payés en trop les années antérieures est constaté dans le poste de revenus « Autres ».

FONDS DE DÉVELOPPEMENT ET DE RECONNAISSANCE DES COMPÉTENCES DE LA MAIN-D'ŒUVRE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2021

(en milliers de dollars)

8. FRAIS D'EXPLOITATION ET D'ADMINISTRATION

Comme le prévoit l'article 41 de la *Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre*, les frais associés à l'administration de la Loi, soit les frais engagés pour l'administration des règlements afférents à la Loi, sont présentés distinctement dans les états financiers du Fonds.

	2021	2020
Frais associés à l'administration de la Loi		
Rémunération du personnel affecté au Fonds	744	850
Prêts de services	302	238
Honoraires professionnels : études, enquêtes et vigie	58	446
Créances douteuses	200	338
Loyers	94	112
Autres	58	38
	1 456	2 022
Frais associés à l'administration des subventions et des bourses		
Rémunération du personnel affecté au Fonds	1 205	904
Prêts de services	1 067	1 505
Autres honoraires professionnels	-	6
Créances douteuses	-	(14)
Loyers	182	142
Autres	86	69
	2 540	2 612
	3 996	4 634

FONDS DE DÉVELOPPEMENT ET DE RECONNAISSANCE DES COMPÉTENCES DE LA MAIN-D'ŒUVRE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2021

(en milliers de dollars)

9. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

	2021	2020
Acceptations bancaires, billets à escompte au porteur, rachetables en tout temps, échéant entre avril 2021 et octobre 2021 (avril 2020 et février 2021 pour 2020), à des taux variant de 0,19 % à 0,33 % (de 1,24 % à 2,02 % pour 2020)	37 189	67 266
Avance au fonds général du fonds consolidé du revenu, portant intérêt au taux d'emprunt du Québec quotidien lequel représente un taux de 0,25 % (0,25 % pour 2020)	71 315	8 596
	108 504	75 862
Intérêts encaissés au cours de l'exercice	1 058	1 441

10. DÉBITEURS

	2021	2020
Cotisations des employeurs	41 635	32 257
Contribution du MTESS	-	-
Subventions aux employeurs versées en trop	436	386
Autres	506	194
Intérêts	5	27
	42 582	32 864
Provision pour créances douteuses	(414)	(634)
	42 168	32 230

FONDS DE DÉVELOPPEMENT ET DE RECONNAISSANCE DES COMPÉTENCES DE LA MAIN-D'ŒUVRE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2021

(en milliers de dollars)

11. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	2021	2020
Subventions et bourses à payer	12 725	9 954
Traitements et avantages sociaux à payer	114	11
Autres créiteurs et frais courus	396	762
	13 235	10 727

12. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Le Fonds s'est engagé à appuyer financièrement des projets visant à promouvoir et à soutenir des actions et des initiatives de développement des compétences de la main-d'œuvre. Le solde des obligations contractuelles au 31 mars 2021 s'établit à 60 923 k\$ (52 783 k\$ pour 2020).

Les versements des obligations contractuelles du Fonds s'effectueront de la façon suivante pour les quatre prochains exercices :

2022	2023	2024	2025
47 860	7 975	4 088	1 000

En plus de ces obligations contractuelles, le Fonds s'est également engagé à verser des bourses d'études en vertu d'ententes conclues avec des établissements d'enseignement échéant au plus tard le 31 mars 2025. Au 31 mars 2021, les obligations contractuelles liées à ces ententes s'élèvent à 4 171 k\$ (4 236 k\$ en 2020).

FONDS DE DÉVELOPPEMENT ET DE RECONNAISSANCE DES COMPÉTENCES DE LA MAIN-D'ŒUVRE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2021

(en milliers de dollars)

13. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Le Fonds est apparenté avec toutes les entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint. Il est également apparenté à son principal dirigeant, ses proches parents, ainsi qu'avec les entités pour lesquelles une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives de ces entités. Le principal dirigeant du Fonds est le sous-ministre associé du secteur Emploi-Québec et secrétaire général de la CPMT.

Le Fonds n'a conclu aucune opération importante avec des apparentés à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées. Aucune transaction n'a été conclue entre le Fonds et son principal dirigeant, ses proches parents et les entités pour lesquelles ces personnes ont le pouvoir d'orienter les politiques financières et administratives.

14. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cours normal de ses activités, le Fonds est exposé à différents risques, notamment au risque de crédit, au risque de liquidité et au risque de marché. La direction a mis en place des procédures en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les répercussions potentielles.

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit peut découler de la possibilité qu'une partie manque à ses obligations financières et, de ce fait, qu'elle amène l'autre partie à subir une perte financière. Il peut aussi survenir s'il y a concentration d'opérations avec une même partie ou concentration d'obligations financières de tierces parties ayant des caractéristiques économiques similaires et qui seraient affectées de la même façon par l'évolution de la conjoncture. L'exposition maximale du Fonds au risque de crédit correspond à la valeur comptable de sa trésorerie et de ses équivalents de trésorerie ainsi que de ses débiteurs (à l'exception des débiteurs relatifs aux cotisations des employeurs).

Le risque de crédit associé à la trésorerie et équivalents de trésorerie est essentiellement réduit au minimum en s'assurant que ceux-ci sont placés dans des institutions financières réputées et dans le fonds général du fonds consolidé du revenu.

Le Fonds enregistre une provision pour tenir compte des pertes potentielles liées aux subventions aux employeurs versées en trop et, à ce jour, ces pertes n'ont pas excédé les prévisions de la direction.

FONDS DE DÉVELOPPEMENT ET DE RECONNAISSANCE DES COMPÉTENCES DE LA MAIN-D'ŒUVRE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2021

(en milliers de dollars)

14. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Le tableau suivant présente un résumé des mouvements liés à la provision pour créances douteuses du Fonds :

	2021	2020
Solde au début de l'exercice	296	1 441
Créances douteuses	-	(14)
Montants radiés	(81)	(1 131)
Solde à la fin de l'exercice	215	296

La direction du Fonds est d'avis que la provision pour créances douteuses est suffisante pour couvrir le risque de non-paiement.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque que le Fonds ne soit pas en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations liées à ses passifs financiers lorsqu'elles arrivent à échéance.

Le Fonds évalue à faible son risque de liquidité, puisqu'il détient suffisamment de trésorerie et équivalents de trésorerie pour honorer ses engagements financiers courants et à long terme, et ce, à un coût raisonnable, le cas échéant. À cet effet, le Fonds paie généralement ses créditeurs et charges à payer à l'intérieur d'un délai de 30 jours.

RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché est le risque que le cours du marché ou que les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations du prix du marché. Il comprend trois types de risques : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. Le Fonds considère qu'il est seulement exposé au risque de taux d'intérêt.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Le risque de taux d'intérêt du Fonds est attribuable à la volatilité des taux d'intérêt sur la trésorerie et équivalents de trésorerie.

Les billets à terme et les acceptations bancaires sont rachetables en tout temps, leurs échéances sont rapprochées et sont émis à des taux d'intérêt fixes réduisant ainsi au minimum le risque de taux d'intérêt. Ainsi, le Fonds considère qu'il est exposé à un faible risque de taux d'intérêt.

FONDS DE DÉVELOPPEMENT ET DE RECONNAISSANCE DES COMPÉTENCES DE LA MAIN-D'ŒUVRE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2021

(en milliers de dollars)

15. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2020 ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée en 2021.

ANNEXES

TABLEAU DES SERVICES TARIFÉS

Biens et services actuellement tarifés	Certificat de qualité des initiatives de formation (CQIF)	Mutuelle de formation	Agrément	Certificat d'activité de formation admissible
Revenu perçu	101 000 \$	0 \$	330 116 \$	1 889 \$
Coût des biens et des services	110 511 \$	13 747 \$	165 657 \$	38 875 \$
Méthode de fixation des tarifs	<p>Tarif fixé par le Règlement sur l'exemption applicable aux titulaires d'un certificat de qualité des initiatives de formation, article 8.</p> <p>Tarif en vigueur au 31 mars 2021 : 1 000 \$.</p>	<p>Tarif fixé par le Règlement sur les mutuelles de formation, article 17.</p> <p>Tarif en vigueur au 31 mars 2021 : 250 \$.</p>	<p>Tarifs fixés par le Règlement sur l'agrément et la déontologie des organismes formateurs, des formateurs et des services de formation, article 23.</p> <p>Deux tarifs ont été appliqués pendant l'année financière. Le premier a été en vigueur du 1^{er} avril au 31 décembre 2020, et le deuxième l'a été du 1^{er} janvier au 31 mars 2021.</p> <p>Organisme formateur : 566 \$</p> <p>OBNL : 206 \$</p> <p>Formatrice ou formateur : 309 \$</p> <p>Service de formation d'un employeur : 257 \$</p> <p>Service de formation multiemployeur : 515 \$</p>	<p>Tarifs fixés par le Règlement sur les frais exigibles en vertu de l'article 5 de la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre</p> <p>Tarifs en vigueur au 31 mars 2021 : 115 \$ pour un colloque, un congrès ou un séminaire organisé par un établissement d'enseignement reconnu, un organisme formateur, une formatrice agréée ou un formateur agréé ou un ordre professionnel, et 232 \$ dans tous les autres cas</p>

Biens et services actuellement tarifés	Certificat de qualité des initiatives de formation (CQIF)	Mutuelle de formation	Agrément	Certificat d'activité de formation admissible
Niveau de financement atteint (revenus par rapport aux coûts)	100 % des coûts de traitement ou de renouvellement	S. O.	100 % des coûts de traitement ou de renouvellement	100 % des coûts de traitement
Niveau de financement visé par la tarification	100 % des coûts de traitement ou de renouvellement	100 % des coûts de traitement ou de renouvellement	100 % des coûts de traitement ou de renouvellement	100 % des coûts de traitement
Justification du niveau de financement visé par la tarification	Couvrir les coûts du traitement du dossier ou du renouvellement	Couvrir les coûts du traitement du dossier ou du renouvellement	Couvrir les coûts du traitement du dossier ou du renouvellement	Couvrir les coûts du traitement du dossier
Date de la dernière révision tarifaire	Non révisé depuis son entrée en vigueur en 2008	Non révisé depuis son entrée en vigueur en 2008	1 ^{er} janvier 2021	1 ^{er} avril 2020
Mode d'indexation	Aucun article dans le Règlement sur l'exemption applicable aux titulaires d'un certificat de qualité des initiatives de formation ne prévoit l'indexation des droits exigibles.	Aucun article dans le Règlement sur les mutuelles de formation ne prévoit l'indexation des droits exigibles.	L'article 23 du Règlement sur l'agrément et la déontologie des organismes formateurs, des formateurs et des services de formation prévoit l'indexation annuelle des frais exigibles. Puisque ni le taux d'indexation ni la date exacte ne sont précisés dans le Règlement, il faut appliquer ce qui est prévu à l'article 83,3 de la Loi sur l'administration publique.	Le Règlement sur les frais exigibles en vertu de l'article 5 de la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre prévoit l'indexation des frais exigibles le 1 ^{er} avril de chaque année.

TABLEAUX DES RÉSULTATS DES PROGRAMMES DE SUBVENTION DU FONDS

Répartition des projets subventionnés en 2019-2020 et en 2020-2021 dans le cadre du Programme favorisant l'apprentissage en milieu de travail et francisation, selon le volet

Volet du programme	2019-2020 Nombre	2020-2021 Nombre
1. Formation de base favorisant l'apprentissage en milieu de travail	12	6
2. Francisation des milieux de travail	15	13
TOTAL	27	19

Répartition des subventions accordées en 2019-2020 et en 2020-2021 dans le cadre du Programme favorisant l'apprentissage en milieu de travail et la francisation, selon le volet

Volet du programme	2019-2020 (\$)	2020-2021 (\$)
1. Formation de base favorisant l'apprentissage en milieu de travail	1 183 872	1 056 642
2. Francisation des milieux de travail	906 972	1 469 858
TOTAL	2 090 844	2 526 500

Répartition des projets subventionnés en 2019-2020 et en 2020-2021 dans le cadre du Renforcement collectif des compétences de la main-d'œuvre, selon les volets

Volet du programme	2019-2020 Nombre	2020-2021 Nombre
1. Formation continue en entreprise	47	79
2. Intégration et maintien en emploi des personnes sous-représentées sur le marché du travail	5	5
3. Développement des compétences du futur liées à la transformation technologique des entreprises	1	2
TOTAL	53	86

Répartition des subventions accordées en 2019-2020 et en 2020-2021 dans le cadre du Renforcement collectif des compétences de la main-d'œuvre, selon les volets

Volet du programme	2019-2020 (\$)	2020-2021 (\$)
1. Formation continue en entreprise	6 796 551	10 167 832
2. Intégration et maintien en emploi des personnes sous-représentées sur le marché du travail	1 822 905	2 126 669
3. Développement des compétences du futur liées à la transformation technologique des entreprises	378 167	249 085
TOTAL	8 997 623	12 543 586

Répartition des projets subventionnés en 2019-2020 et en 2020-2021 dans le cadre du Programme incitatif pour l'accueil de stagiaires, selon les volets

Volet du programme	2019-2020 Nombre	2020-2021 Nombre
Stages de mise en œuvre des compétences	260	182
Stages de développement des compétences d'une durée de moins de 300 heures	325	179
Stages de développement des compétences d'une durée de 300 à 540 heures	40	22
Stages de développement des compétences d'une durée de plus de 540 heures	118	5
TOTAL	743	388

Répartition des subventions accordées en 2019-2020 et en 2020-2021 dans le cadre du Programme incitatif pour l'accueil de stagiaires, selon les volets

Volet du programme	2019-2020 (\$)	2020-2021 (\$)
Stages de mise en œuvre des compétences	951 000	669 000
Stages de développement des compétences d'une durée de moins de 300 heures	1 128 000	636 000
Stages de développement des compétences d'une durée de 300 à 540 heures	176 000	88 000
Stages de développement des compétences d'une durée de plus de 540 heures	635 000	25 000
TOTAL	2 890 000	1 418 000

Répartition des projets subventionnés en 2019-2020 et en 2020-2021 dans le cadre du Programme partenarial pour la formation et l'innovation, selon les volets

Volet du programme	2019-2020 Nombre	2020-2021 Nombre
Investissements dans l'équipement et le matériel de formation	34	39
Innovation dans l'apprentissage	6	10
TOTAL	40	49

Répartition des subventions accordées en 2019-2020 et en 2020-2021 dans le cadre du Programme partenarial pour la formation et l'innovation, selon les volets

Volet du programme	2019-2020 (\$)	2020-2021 (\$)
Investissements dans l'équipement et le matériel de formation	2 949 633	3 214 965
Innovation dans l'apprentissage	439 678	384 707
TOTAL	3 389 311	3 599 672

Répartition des Bourses de promotion de programmes de formation menant à des professions priorisées par la CPMT, par type de formation

Volet du programme	2019-2020 Nombre	2020-2021 Nombre
Formation technique	577	385
Formation professionnelle	421	757
TOTAL	998	1142

LISTE DES BÉNÉFICIAIRES DE SUBVENTIONS ET SOMMES ACCORDÉES PAR LE FONDS EN 2020-2021, PAR PROGRAMME

Programme actions concertées pour le maintien en emploi – volet Promoteurs collectifs

Raison sociale	Subvention accordée (\$)
9328-1301 Québec inc. (Franchiseur Boustan)	119 581
9364-3138 Québec inc. (Solution Thermo)	37 405
Académie des entrepreneurs généraux	329 334
AGRlcarrières, Le Comité sectoriel de main-d'œuvre de la production agricole	1 228 378
Alliance québécoise des techniciens et techniciennes de l'image et du son section locale 514 (AQTIS)	51 954
APGQ, Association des propriétaires de grues du Québec	95 012
APMLQ Association des propriétaires de machinerie lourde du Québec	99 657
APPBQ, Association des propriétaires de pompe à béton du Québec	75 243
Association Béton Québec	35 659
Association de l'exploration minière du Québec	66 156
Association de la construction du Québec, région de Québec	76 208
Association de vitrerie et fenestration du Québec	299 334
Association des agences de communication créative	48 255
Association des camps du Québec	75 353
Association des commerçants de piscines au Québec	910 343

Raison sociale	Subvention accordée (\$)
Association des entrepreneurs en forage du Québec	97 046
Association des entrepreneurs en maçonnerie du Québec	342 276
Association des entrepreneurs en revêtements métalliques du Québec inc.	786 088
Association des fabricants de meubles du Québec inc.	91 189
Association des fabricants et distributeurs de l'industrie de la cuisine du Québec inc.	298 685
Association des garderies non subventionnées en installation (AGNSI)	63 256
Association des groupes de ressources techniques du Québec (AGRTQ)	68 679
Association des jeunes professionnels chinois (AJPC)	142 987
Association des libraires du Québec (ALQ)	79 397
Association des maîtres couvreurs du Québec	21 556
Association des marchands des machines aratoires du Québec	105 033
Association des producteurs de tourbe horticole du Québec	49 390
Association des professionnels de la construction et de l'habitation du Québec inc.	350 073
Association des professionnels en électrolyse et soins esthétiques du Québec	60 563
Association des restaurateurs du Québec	115 635
Association des stations de ski du Québec	79 767

Raison sociale	Subvention accordée (\$)
Association des transporteurs épandeurs de pierre à chaux agricole du Québec inc.	9 576
Association d'isolation du Québec	140 599
Association patronale des entreprises en construction du Québec	342 540
Association pour le développement et l'innovation en chimie au Québec	29 391
Association professionnelle des designers d'intérieur du Québec (APDIQ)	818 650
Association provinciale des entrepreneurs en systèmes intérieurs du Québec	29 748
Association québécoise de la quincaillerie et des matériaux de construction (AQMAT)	63 679
Association québécoise de l'industrie du disque, du spectacle et de la vidéo	18 537
Association québécoise des pharmaciens propriétaires	1 147 598
Association québécoise des thérapeutes naturels	79 227
Association touristique des Cantons-de-l'Est	82 190
Association touristique régionale des Îles-de-la-Madeleine	110 668
Aventure Écotourisme Québec	96 999
AXTRA Alliance des centres-conseils en emploi	128 778
Camo-route inc.	327 256
Centrale des syndicats démocratiques	590 516

Raison sociale	Subvention accordée (\$)
Centre d'excellence en formation de l'ACQ	1 027 042
Centre patronal SST – Formation et expertise	172 295
Chambre de commerce américaine au Canada – Section Québec	84 639
Chambre de commerce Baie-des-Chaleurs	326 082
Chambre de commerce Bellechasse-Etchemin	84 639
Chambre de commerce de Charlevoix	399 740
Chambre de commerce de Gatineau	180 097
Chambre de commerce de l'Est de Portneuf	160 756
Chambre de commerce de la grande région de Saint-Hyacinthe	115 324
Chambre de commerce de la MRC de la Matapédia	32 078
Chambre de commerce de la MRC de l'Assomption	27 921
Chambre de commerce de la MRC de Rivière-du-Loup	38 155
Chambre de commerce de la Vallée de Saint-Sauveur	53 547
Chambre de commerce de Lévis	425 686
Chambre de commerce de Manicouagan	84 639
Chambre de commerce de Mékinac	164 127

Raison sociale	Subvention accordée (\$)
Chambre de commerce de Mont-Laurier	97 784
Chambre de commerce de Mont-Tremblant	53 995
Chambre de commerce de Sainte-Adèle	98 405
Chambre de commerce de Saint-Félix-de-Valois	84 639
Chambre de commerce de Saint-Georges	180 097
Chambre de commerce de Sept-Îles inc.	316 088
Chambre de commerce de Sherbrooke	180 097
Chambre de commerce de Val-d'Or	207 471
Chambre de commerce des Îles-de-la-Madeleine	97 581
Chambre de commerce du Grand Joliette	1 000 524
Chambre de commerce du Grand Sainte-Agathe	124 592
Chambre de commerce du Haut-Saint-François	84 639
Chambre de commerce du Montréal métropolitain	57 957
Chambre de commerce et d'industrie de la Rive-Sud	184 380
Chambre de commerce et d'entrepreneuriat des Sources	164 682
Chambre de commerce et d'industrie de Bécancour-Nicolet-Yamaska	131 769

Raison sociale	Subvention accordée (\$)
Chambre de commerce et d'industrie de Drummond	117 707
Chambre de commerce et d'industrie de la MRC de Deux-Montagnes	84 639
Chambre de commerce et d'industrie de la MRC de Maskinongé	157 883
Chambre de commerce et d'industrie de la MRC de Montcalm	508 584
Chambre de commerce et d'industrie de Mirabel	235 354
Chambre de commerce et d'industrie de Rouyn-Noranda	207 840
Chambre de commerce et d'industrie de Saint-Jérôme	113 220
Chambre de commerce et d'industrie de Thetford Mines	84 639
Chambre de commerce et d'industries de Trois-Rivières	84 639
Chambre de commerce et d'industrie de Vaudreuil-Soulanges	303 528
Chambre de commerce et d'industrie du bassin de Chambly	92 070
Chambre de commerce et d'Industrie du Haut-Saint-Maurice	300 905
Chambre de commerce et d'industrie Les Moulins	202 020
Chambre de commerce et d'industrie Saguenay-Le Fjord	392 259
Chambre de commerce et d'industrie Sorel-Tracy métropolitain	247 508
Chambre de commerce et d'industrie Thérèse-De Blainville	346 157

Raison sociale	Subvention accordée (\$)
Chambre de commerce et d'industrie Vallée-du-Richelieu	133 830
Chambre de commerce et d'industrie du Haut-Richelieu	180 097
Chambre de commerce et d'industrie d'Argenteuil	84 639
Chambre de commerce et d'industrie de Québec	2 022 285
Chambre de commerce et d'industrie de Shawinigan	380 213
Chambre de commerce et d'industrie du Cœur-du-Québec	95 458
Chambre de commerce et d'industrie Lac-Saint-Jean-Est	248 235
Chambre de commerce Haute-Yamaska et région	253 812
Chambre de commerce Kamouraska-L'Islet	54 550
Chambre de commerce latino-américaine du Québec	182 904
Chambre de commerce Memphrémagog	84 639
Chambre de commerce Mont-Saint-Bruno	84 639
Chambre de commerce région de Mégantic	57 129
Coalition des garderies privées non subventionnées du Québec	391 439
Coalition des organismes communautaires pour le développement de la main-d'œuvre	46 010
CoeffiScience, Comité sectoriel de main-d'œuvre chimie, pétrochimie, raffinage et gaz	174 694

Raison sociale	Subvention accordée (\$)
Comité paritaire de l'industrie de l'automobile des régions Lanaudière-Laurentides	137 434
Comité paritaire de l'industrie des services automobiles de la région de Québec (CPA Québec)	245 537
Comité paritaire sur l'industrie des services automobiles des Cantons-de-l'Est	1 350 626
Comité sectoriel de la main-d'œuvre de l'industrie électrique et électronique (Élexpertise)	414 941
Comité sectoriel de la main-d'œuvre dans la fabrication métallique industrielle	534 499
Comité sectoriel de la main-d'œuvre des services de soins personnels du Québec	112 062
Comité sectoriel de main-d'œuvre en aérospatiale au Québec (CAMAQ)	882 070
Comité sectoriel de main-d'œuvre en technologies de l'information et des communications	48 635
Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'économie sociale et de l'action communautaire du Québec	223 478
Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'environnement	254 099
Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'industrie textile du Québec	31 139
Comité sectoriel de main-d'œuvre de la métallurgie du Québec	1 532 035
Comité sectoriel de main-d'œuvre des communications graphiques du Québec	494 667
Comité sectoriel de main-d'œuvre des communications graphiques du Québec	1 128 740
Comité sectoriel de main-d'œuvre des industries des portes et fenêtres, du meuble et des armoires de cuisine	591 964
Comité sectoriel de main-d'œuvre des services automobiles	3 537 927

Raison sociale	Subvention accordée (\$)
Comité sectoriel de main-d'œuvre en aménagement forestier	327 067
Comité sectoriel de main-d'œuvre en culture (Compétence Culture)	125 948
Comité sectoriel de main-d'œuvre en horticulture ornementale-commercialisation et services	105 322
Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'industrie des mines du Québec	91 352
Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'industrie du caoutchouc du Québec	108 688
Comité sectoriel de main-d'œuvre du commerce de détail	48 155
Comité sectoriel de main-d'œuvre en transformation alimentaire	130 234
Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'industrie maritime	693 666
Comité sectoriel de main-d'œuvre du commerce de l'alimentation	433 523
Confédération des syndicats nationaux (CSN)	649 859
Conseil de la culture de l'Estrie	77 269
Conseil de la transformation alimentaire du Québec	137 049
Conseil des Industries Bioalimentaires de l'Île de Montréal (CIBÎM)	101 892
Conseil des métiers d'art du Québec	99 968
Conseil du patronat du Québec inc.	687 668
Conseil québécois de la musique	34 390

Raison sociale	Subvention accordée (\$)
Conseil québécois des entreprises adaptées	72 618
Conseil québécois des ressources humaines en tourisme	824 413
Conseil québécois du loisir	458 608
Conseil québécois du patrimoine vivant	36 895
Conseil régional de la culture de Laval	26 320
Corporation des concessionnaires d'automobiles du Québec inc.	135 934
En Piste inc.	271 659
Fédération des chambres de commerce du Québec	710 228
Fédération des coopératives funéraires du Québec	99 017
Fédération des pourvoiries du Québec inc.	121 783
Fédération québécoise des coopératives en milieu scolaire	66 144
Formabois – Comité sectoriel de main-d'œuvre du bois	790 143
Groupe BMR inc.	310 978
Groupé Mauricie–Rive-Sud	34 920
Groupe Tecnic 2000 inc.	120 450
Groupe Urgence Sinistre (GUS)	612 265

Raison sociale	Subvention accordée (\$)
Groupements forestiers Québec	261 251
Institut de développement urbain du Québec	120 834
Institut des manufacturiers du vêtement du Québec	76 054
IV Tech Pharma inc.	28 873
Jeune Chambre de commerce de la Mauricie	175 232
Jeune Chambre de commerce de Montréal	264 425
Jeune Chambre de Commerce Haïtienne	84 639
Jeune chambre de Victoriaville	84 639
Jeune Chambre du Congo-Kinshasa au Québec	113 220
Jeune Chambre Tunisienne du Québec	84 639
Les Franchises Salvatore G.A. inc.	72 689
Les Rôtisseries St-Hubert Itée	48 765
Manufacturiers et Exportateurs du Québec	574 247
Ménage-Pro	36 300
Mutuelle de formation des entreprises d'insertion du Québec	16 446
Mutuelle de formation Détail Québec	14 217

Raison sociale	Subvention accordée (\$)
Pharmabio Développement	131 332
Plasticompétences inc.	335 714
Québec Vert	288 427
Regroupement des cabinets de courtage d'assurance du Québec	78 094
Regroupement des centres de prévention du suicide du Québec (RCPSQ)	56 828
Regroupement des jeunes chambres de commerce du Québec	743 403
Regroupement des organismes spécialisés pour l'emploi des personnes handicapées	64 681
Regroupement des pharmaciens propriétaires affiliés à Brunet	530 840
Regroupement québécois de la danse (RQD)	11 128
Réseau d'enseignement de la danse	37 545
Réseau de coopération des EÉSAD	77 550
Réseau de la coopération du travail du Québec	70 444
Réseau des carrefours jeunesse-emploi du Québec	83 568
Réseau des Organismes de Spectacles de l'Est-du-Québec (ROSEQ)	11 082
Réseau des services spécialisés de main-d'œuvre	30 990
Réseau indépendant des diffuseurs d'événements artistiques unis (RIDEAU) inc.	40 375

Raison sociale	Subvention accordée (\$)
Réseau québécois des aéroports	54 324
RLVQ, Regroupement des loueurs de véhicules du Québec	11 329
Société des musées québécois (SMQ)	84 203
Sollio Groupe Coopératif	215 477
Sopropharm	976 877
Sous-Traitance Industrielle Québec (STIQ)	194 788
Syndicat des producteurs de bois de la Mauricie	40 010
Syndicat des producteurs en serre du Québec	135 566
Tourisme Abitibi-Témiscamingue	14 324
Tourisme Côte-Nord Duplessis	123 217
Voyages en Direct	252 619
Total général	51 525 919

Programme favorisant l'apprentissage en milieu de travail et la francisation

Raison sociale	Subvention accordée (\$)
6155227 Canada incorporée	15 120
AGRIcarrières, Le Comité sectoriel de main-d'œuvre de la production agricole	468 747
Bousquet technologies inc.	13 100
Buanderie Blanchelle inc.	53 872
Comité sectoriel de la main-d'œuvre dans la fabrication métallique industrielle	719 918
Compagnie General Cable Itée	58 910
Confédération des syndicats nationaux (CSN)	485 084
Élevage et grains Gelé inc.	19 408
Formabois – Comité sectoriel de main-d'œuvre du bois	403 693
Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc.	5 280
Lelièvre, Lelièvre et Lemoignan Itée	19 098
Les crustacés de Gaspé Itée	100 000
LM Glasfiber Canada inc.	42 514
Mathias Marine Sports inc.	7 152
Olymel S.E.C.	76 691
Para-Net buanderie et nettoyage à sec inc.	3 664

Raison sociale	Subvention accordée (\$)
Plastube inc.	13 993
R. Robitaille et fils inc.	20 256
Total général	2 526 500

Renforcement collectif des compétences de la main-d'œuvre

Raison sociale	Subvention accordée (\$)
AGRIcarrières, Le Comité sectoriel de main-d'œuvre de la production agricole	881 573
Alliance québécoise des techniciens et techniciennes de l'image et du son section locale 514 (AQTIS)	289 019
APMLQ Association des propriétaires de machinerie lourde du Québec	89 919
Association des agences de communication créative	108 797
Association des entrepreneurs en revêtements métalliques du Québec inc.	675 829
Association des libraires du Québec (ALQ)	42 017
Association patronale des entreprises en construction du Québec (APECQ)	23 183
Association professionnelle des designers d'intérieur du Québec (APDIQ)	294 306
AXTRA Alliance des centres-conseils en emploi	494 827
Camo-route inc.	371 326
CoeffiScience, Comité sectoriel de main-d'œuvre chimie, pétrochimie, raffinage et gaz	65 945

Raison sociale	Subvention accordée (\$)
Comité paritaire de l'industrie des services automobiles de la région de Québec (CPA Québec)	566 183
Comité sectoriel de la main-d'œuvre de l'industrie électrique et électronique (Élexpertise)	980 323
Comité sectoriel de la main-d'œuvre dans la fabrication métallique industrielle	207 370
Comité sectoriel de la main-d'œuvre des services de soins personnels du Québec	223 379
Comité sectoriel de main-d'œuvre en technologies de l'information et des communications	59 448
Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'économie sociale et de l'action communautaire du Québec	239 748
Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'environnement	240 255
Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'industrie textile du Québec	243 853
Comité sectoriel de main-d'œuvre des services automobiles	186 750
Comité sectoriel de main-d'œuvre en aménagement forestier	1 267 738
Comité sectoriel de main-d'œuvre en culture (Compétence Culture)	10 270
Comité sectoriel de main-d'œuvre en horticulture ornementale-commercialisation et services	27 221
Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'industrie des mines du Québec	184 355
Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'industrie du caoutchouc du Québec	19 194
Comité sectoriel de main-d'œuvre en transformation alimentaire	91 686
Comité sectoriel de main-d'œuvre du commerce de l'alimentation	198 938
Commission de développement des ressources humaines des Premières Nations du Québec (CDRHPNQ)	108 952

Raison sociale	Subvention accordée (\$)
Conseil des métiers d'art du Québec	985 112
Conseil du patronat du Québec inc.	440 246
Fédération des centres de services scolaires du Québec	929 665
Fédération québécoise des coopératives en milieu scolaire	82 570
Formabois – Comité sectoriel de main-d'œuvre du bois	190 768
L'Association des commerçants de piscines au Québec	562 849
L'Association des producteurs de tourbe horticole du Québec	219 844
L'Association québécoise de la quincaillerie et des matériaux de construction (AQMAT)	24 360
La danse sur les routes du Québec	24 862
La Jeune Chambre de commerce de Montréal	82 742
L'Association Coiffure Québec	341 629
Mutuelle de formation des entreprises d'insertion du Québec	27 407
Plasticompétences inc.	328 960
Québec Vert	80 474
Réseau des Organismes de Spectacles de l'Est-du-Québec (ROSEQ)	8 291
VIA Pôle d'expertise en services-conseils agricoles	21 403
Total général	12 543 586

Programme de développement des compétences pour la relève en emploi

Raison sociale	Subvention accordée (\$)
9089-8131 Québec inc.	25 625
Camions excellence Peterbilt inc.	1 562
Carrossier Optima inc.	7 264
Cascades Emballage carton-caisse – Cabano, une division de Cascades Canada ULC	89 933
Club de golf de Chibougamau-Chapais inc.	6 325
Composantes Lippert	18 664
Coopérative des travailleurs forestiers de Sainte-Marguerite (COFOR)	51 682
Groupe Première Moisson inc.	15 337
Groupe-conseil TDA inc.	4 960
Imprimerie Ste-Julie inc.	20 940
Laiterie des Trois Vallées inc.	12 301
L'association pour l'intégration sociale (région de Québec)	24 807
Lauzon Bois énergétique recyclé inc.	15 671
Les Cartons Northrich inc.	100 000
Les Sous-Tapis Dura Itée	21 616
Métal Marquis inc.	27 471

Raison sociale	Subvention accordée (\$)
Mouvement québécois de la qualité	21 729
P.D.G. Industries inc.	35 625
Parc régional Montagne du Diable	13 024
PF Résolu Canada inc.	39 829
Pièces d'autos J.L.M. inc.	15 213
Plastidécoverre inc.	10 440
Ressource Parenfants	3 990
Roberge et fils inc.	28 221
Supermarché Clément Louiseville inc.	5 226
Transport Jolatem inc.	55 865
Velan inc.	35 380
Total général	708 700

Programme incitatif pour l'accueil de stagiaires

Raison sociale	Subvention accordée (\$)
9351-0618 Québec inc.	9 000
10582565 Canada inc. (Inovision Web)	3 000
2628-5486 Québec inc.	3 000
2841-7046 Québec inc. (Atelier de mécanique Servipro)	3 000
2970-7528 Québec inc. (Auto HGrégoire Saint-Eustache)	3 000
2C2B Coworking (9402-0781 Québec inc.)	3 000
2C2B inc.	3 000
8860319 Canada inc.	3 000
9049-5912-Québec inc.	3 000
9050-5603 Québec inc. (Pierre Casaubon Excavation)	3 000
9101-2245 Québec inc.	3 000
9107-5572 Québec inc.	3 000
9114-9013 Québec inc.	3 000
9135-3904 Québec inc. (Imports Dragon)	6 000
9168-8614 Québec inc. (AutoMorin)	3 000
9195-4156 Québec inc. (Carstar Charlesbourg)	4 000

Raison sociale	Subvention accordée (\$)
9197-3131 Québec inc. (Garage Jean Bureau)	3 000
9202-4421 Québec inc. (Clinique RÉÉDUC+ACTIVE physio-ergo)	3 000
9218-2013 Québec inc. (Location Yvalain)	4 000
9246-6721 Québec inc. (École de conduite de Sainte-Marthe-sur-le-Lac)	3 000
9266-3749 Québec inc. (Carrefour Canin)	6 000
9266-7641 Québec inc. (Groupe ENO)	3 000
9286-1004 Québec inc. (Camillette Bijoux)	3 000
9287-7372 Québec inc. (Démocratik)	6 000
9318-1337 Québec inc. (Meubl'en Vrac – Trois-Rivières)	4 000
9322-9755 Québec inc.	3 000
9332-4382 Québec inc. (Matika International)	3 000
9332-6817 Québec inc. (Aweba)	6 000
9347-0854 Québec inc. (GPSanté)	3 000
9358-9570 Québec inc. (Wazoom Studio)	3 000
9370-9921 Québec inc. (Ferme Piroco et fils)	6 000
9371-2222 Québec inc. (Groupe Noël)	3 000

Raison sociale	Subvention accordée (\$)
9379-8940 Québec inc.	3 000
9411-5284 Québec inc.	3 000
9418-1948 Québec inc.	3 000
À la Boîte à Fleurs de Laval inc.	12 000
AP International (AP International courtier en transport inc.)	3 000
Acier Orford inc.	3 000
ACROC Alimentation inc.	3 000
Aedifix+ Architecture	6 000
Aéro Mécanique Turcotte inc.	3 000
Agrikom inc.	3 000
Agronova inc.	3 000
Alepin Gauthier Avocats inc.	3 000
Alliance de commerces mexicains à Montréal	21 000
Altitude Stratégies (9404-6182 Québec inc.)	3 000
Annexair inc.	3 000
AsenaDesign	3 000

Raison sociale	Subvention accordée (\$)
Autobus Yves Séguin et fils	3 000
Autoénergie Canada inc.	3 000
Automobiles Bernier et Crépeau Itée	3 000
Avizo Experts-Conseils inc.	3 000
Axe notoriété	3 000
Bain MAAX	3 000
Belles Formes inc.	6 000
Bilodeau Patry CPA inc.	6 000
Bleu Massawippi (L'association pour la protection du lac Massawippi inc.)	9 000
Bonboss.ca inc.	3 000
Cabano Marine et sports inc.	6 000
Cabri génétique international inc.	3 000
Caisse Desjardins de La Matanie	3 000
Camille Côté	3 000
CAP Immobilier	3 000
Capilia Signature inc.	3 000

Raison sociale	Subvention accordée (\$)
Caprijol inc.	3 000
CareMedic Système inc.	3 000
Carpediem Design	3 000
Carrefour jeunesse-emploi de la MRC Deux-Montagnes	6 000
Carrosserie S.B. inc.	4 000
Carrosserie VTL inc.	4 000
Carrossier Expert Charlesbourg inc. (Maison Chrysler)	4 000
Carrossier L'Heureux	4 000
Carrossier Optima inc. (Procolor Lac-Saint-Charles)	4 000
Carrossier ProColor HVN	4 000
Carrossier ProColor Sainte-Foy	4 000
Carrossier Vincent Lavoie inc.	4 000
Centre agricole J.L.D. inc.	6 000
Centre alternatif en santé mentale et sociale Le Marigot de Matane	3 000
Centre Auto Labrie	4 000
Centre d'intervention le Rond-Point	6 000

Raison sociale	Subvention accordée (\$)
Centre d'action bénévole Le Virage	3 000
Centre de carrosserie Québec (2972-0893 Québec inc.)	4 000
Centre de la petite enfance Bouton d'Or	6 000
Centre de réparation Laurier inc. (Carrossier Laurier-Station)	4 000
Centre de stimulation l'Intercom	3 000
Centre de technologie minérale et de plasturgie	6 000
Centre d'hébergement Tipinuaikan	3 000
Centre du camion Saint-Jean inc.	5 000
Centre équestre de Bellefeuille	3 000
Centre Kubota des Laurentides inc.	3 000
Centre national de cyclisme de Bromont	6 000
Chambre de commerce et d'industrie de Drummond	3 000
Chambre de commerce et d'industrie de la MRC de Deux-Montagnes	3 000
Chambre de commerce Latino-américaine du Québec	6 000
Champlain EP&C inc.	3 000
Chantier de l'économie sociale	3 000

Raison sociale	Subvention accordée (\$)
Cigarettes électroniques LKVape inc.	3 000
Citadelle, Coopérative de producteurs de sirop d'érable	3 000
Clinique de physiothérapie carrefour Charlesbourg (9264-5613 Québec inc.)	3 000
Cloutier Longtin inc.	6 000
Club de soccer de la Seigneurie	3 000
Club nautique du Petit Lac Magog	3 000
Clyvanor Itée	3 000
Collab Machine	3 000
Combinaison Système Santé inc.	6 000
ContinuumRD inc.	6 000
Coopérative de consommateurs de Saint-Méthode-de-Frontenac	3 000
Coopérative de solidarité Aide Chez Soi (Bon Ménage) des Basses-Laurentides	3 000
Corporation Vantrix	3 000
Cosmétiques Beauté et Soins (2020) Canada inc.	6 000
Cyr Système inc.	3 000
Cyrille Frigon (1996) inc.	3 000

Raison sociale	Subvention accordée (\$)
Denis Leguerrier fils et filles SENC	3 000
Dora Comptabilité inc.	3 000
Doucet Machineries inc.	6 000
Doyon Sports inc.	3 000
Duplessis Mécanique inc.	3 000
Dupré Bédard Janelle inc.	3 000
Eau Tronc Sucré	3 000
Ébénisterie 2000 American Cabinet inc.	3 000
Ébénisterie Étienne Hamel inc.	3 000
Écohabitations Boréales inc.	3 000
École d'Entrepreneurship de Beauce	3 000
EFS Solutions santé	9 000
Enseignes Transworld inc.	3 000
Entraide Agapè	3 000
Épigraphe . maison d'architecture SENC	6 000
Ergothérapie des Appalaches inc.	3 000

Raison sociale	Subvention accordée (\$)
Éric Cloutier Avocat inc.	3 000
Étienne Lemieux enr.	3 000
Études Logistiques Transport Logfret inc.	3 000
Évolupharma inc.	3 000
Exonetik inc.	9 000
Ferme Agneaux des champs	3 000
Ferme Charles St-Jacques	3 000
Ferme Clerinda enr.	3 000
Ferme Couvrette et fils	3 000
Ferme Dausyl SENC	3 000
Ferme de la colline	3 000
Ferme Demetane (2005) inc.	3 000
Ferme Dexpro SENC	3 000
Ferme Do Guy SENC	6 000
Ferme Entre ciel et terre	3 000
Ferme Éric Couvrette et fille inc.	3 000

Raison sociale	Subvention accordée (\$)
Ferme familiale Marien Sansfaçon inc.	6 000
Ferme Guy Marineau	3 000
Ferme laitière Martinic inc.	3 000
Ferme Le Pot au Lait SENC	3 000
Ferme Madès	3 000
Ferme Pelletier et Moorhead SENC	3 000
Ferme R. C. Rivest SENC	6 000
Ferme Vyvo-Lait SENC	3 000
Ferréol inc.	3 000
Fix Auto Charlesbourg (Orsainville autos Itée)	4 000
Florence iTech inc.	3 000
Fonderie Laperle	5 000
Formation Flash inc.	3 000
Formation La Cucaracha	12 000
Foxtrot Industriel (9428-3421 Québec inc.)	9 000
Fruit d'Or inc.	6 000

Raison sociale	Subvention accordée (\$)
Fuel It Refuelling inc. (Gaz-Moi)	3 000
Gaama SENC	3 000
Gallant et Associés inc.	3 000
Garage Michel Tondreau inc.	4 000
Garage Sainte-Angèle	3 000
GCI Tandem inc.	3 000
Gedesco inc.	3 000
Géni-Métal inc.	3 000
Gestion Conadal inc.	3 000
Gestion Cosic inc.	3 000
Gestion Diamant inc.	3 000
Gestion Larocque-Cournoyer inc.	6 000
GestionPCO	3 000
Giasson Farregut architectes inc.	6 000
Global Entimex Inc.	3 000
Gloria International inc.	3 000

Raison sociale	Subvention accordée (\$)
Grands Frères Grandes Sœurs des Appalaches	3 000
Grillage Bolar (Canada) inc.	3 000
Groupe ABS inc.	54 000
Groupe Autos Sainte-Foy inc.	9 000
Groupe Conseil BLV	3 000
Groupe DCM inc.	3 000
Groupe de courtage Omni Itée	6 000
Groupe Écosphère	12 000
Groupe Mactech Inc.	9 000
Groupe QW4RTZ	3 000
Groupe SFP Conseillers en ressources humaines inc.	3 000
Guard-X inc.	6 000
Guertin avocats inc.	3 000
Guèvremont, Myriam (Les Terres du Rohan, Écurie du Rohan)	3 000
Gymnase Drummond inc.	3 000
H. Grégoire Nissan Chomedey	3 000

Raison sociale	Subvention accordée (\$)
Hamel Autos de Mirabel inc. (Mercedes-Benz Blainville)	6 000
Hamel BMW	6 000
Hébergement Maison de la paix inc.	3 000
Hommes Sept-Îles, Centre d'entraide pour hommes inc.	6 000
Hôpital vétérinaire Sainte-Agathe-des-Monts inc.	3 000
Impulsion Kin	6 000
Industrie Rad inc. (Rocky Mountain)	6 000
Industries Machinex inc.	10 000
ING BL inc.	3 000
Innovation Maritime	3 000
Inspecteur Canin inc.	3 000
Institut des territoires	3 000
J. René Lafond inc.	3 000
J.A. Létourneau et fils inc.	3 000
J.R. Brisson Équipement	3 000
Jacques Laferté Itée	3 000

Raison sociale	Subvention accordée (\$)
JC Fiscalité inc.	3 000
Josée Vaillancourt Comptabilité	3 000
L & M Design commercial inc.	3 000
La Cuisine spontanée inc.	3 000
La Passerelle, Groupe d'aide et d'entraide pour personnes vivant avec un problème de santé mentale	3 000
Technologie Happy Hôtels inc.	6 000
Terre des Bisons inc.	3 000
La Tribune (coopérative nationale de l'information indépendante, coop de solidarité)	6 000
Laflamme Aéro inc.	3 000
Laforge environnement inc.	3 000
L'Agence Cominity inc.	9 000
Lauzon Giroux, Comptables professionnels agréés inc.	3 000
Le Regroupement du parc du Mont-Bellevue	3 000
Leblanc Brique et Pierre inc.	3 000
Légaré, Dupérré inc.	6 000
Lemay, Richard	3 000

Raison sociale	Subvention accordée (\$)
Les Croustilles Yum Yum enr.	6 000
Les Dessins Godin inc.	3 000
Les Éditions Chouette (1987) inc.	3 000
Les Équipements R. Marsan inc.	3 000
Les Habitations Parmofab inc.	3 000
Les Industries de la Rive Sud ltée	3 000
Les Industries Fournier inc.	3 000
Les Planchers Mercier (Drummondville) inc.	9 000
Les Produits d'aluminium Wilton ltée Wilton aluminium	12 000
Les réparations d'autos Arto (2000) inc.	5 000
Les Solutions Huwiz inc.	3 000
L'Oasis de Lotbinière inc.	3 000
LS Auto Mécanique inc.	3 000
Magasin Pierre St-Jacques inc. (magasin associé Canadian Tire)	3 000
Maison L'Odyssée Jeu Alcool Drogues	3 000
Mallette, Normand	3 000

Raison sociale	Subvention accordée (\$)
Manoir du Boisé Gagnon	21 000
Manoir Oka inc.	6 000
Manoir Royal Saint-Eustache	18 000
MBI Plastique inc.	3 000
MCBinformatique inc.	15 000
Mécanique Francis Bouchard inc.	3 000
Mécanique Pro-Tech inc.	3 000
Mesures alternatives jeunesse Frontenac inc.	3 000
Métalus inc.	3 000
Miss Déco	3 000
Modelli, Simona (Les Écuries Modelli)	6 000
Moisson Laurentides	3 000
Monsieur Retouche	4 000
MOS Racks (9358-3433 Québec inc.)	6 000
Multitude RH	3 000
Nano Surfaces Protection inc.	9 000
Nova Branding inc.	3 000

Raison sociale	Subvention accordée (\$)
Opti PME	3 000
Ordinacoeur RT	3 000
Origine Auto inc.	4 000
Oursin fleurs inc.	3 000
Ovinas SENC	3 000
Paber Aluminium inc.	3 000
Parrainage civique du Haut-Richelieu	3 000
Patates Dolbec inc.	6 000
PCN Lebourgneuf	3 000
Pebeo Inc.	3 000
Performance Intech inc.	3 000
Physio 55 (Soucy, Raymond)	3 000
Physiothérapie Santé Action inc.	3 000
Pierre Péloquin (Ferme du Chien blanc)	3 000
Pneus Ratté inc.	3 000
Pompes et filtration Mirabel inc.	3 000
Procolor Saint-Agapit (René Hamel Autos inc.)	4 000

Raison sociale	Subvention accordée (\$)
Protomach inc.	6 000
Québec Internet inc.	3 000
Radiateurs M.R. (1995) inc.	3 000
Recherches dimensionnelles Canada inc.(Laplace Insights)	6 000
Relate (9408-5735 Québec inc.)	3 000
Réseautage inc.	6 000
Réseau d'espaces verts éducatif et nourricier	3 000
Résidence Arc-en-ciel de Thetford Mines inc.	3 000
Résidence Chénier Saint-Eustache inc.	15 000
Riopel consultant inc.	6 000
Rive Nord Haltère SENC	3 000
RM Stratégie inc.	3 000
Robovic inc.	10 000
Roger A. Pelletier inc.	6 000
Sax Technologies inc.	3 000
Scoop Vision Beauport inc.	3 000

Raison sociale	Subvention accordée (\$)
Service Technique Groupe Industriel	6 000
Sigma Systèmes inc.(9268-5601 Québec inc.)	9 000
Sir Steward inc.	3 000
Société de développement Vieux-Saint-Jean	3 000
Solutions Taago inc.	3 000
Soprema inc.	3 000
Sotek inc.	3 000
Soucy Belgen inc.	8 000
Sportfolios	6 000
St-Denis Thompson inc.	15 000
Stratecca International Inc.	3 000
Sursaut compagnie de danse	3 000
Taiga Board inc.	6 000
Talentech inc.	3 000
Technologies Amplitude inc.	3 000
TEK Métaux inc.	3 000

Raison sociale	Subvention accordée (\$)
Transit Sept-Îles	3 000
Trois-Rivières Ford Lincoln inc.	3 000
USC Services éducatifs internationaux inc.	15 000
Usinatech inc.	12 000
Usinatek MR inc.	6 000
VA Business Advisors Inc.	3 000
Ventilation Volmair inc.	3 000
Victoriaville & Co. inc.	3 000
Vignoble l'Ardennais SENC	3 000
Vitrierie Fleur de Lys inc.	6 000
ViV-Herbes	3 000
What's Up Montreal?	3 000
Total général	1 418 000

Mise en œuvre du Cadre de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre

Raison sociale	Subvention accordée (\$)
AGRIcarrières, Le Comité sectoriel de main-d'œuvre de la production agricole	97 705
Comité sectoriel de la main-d'œuvre dans la fabrication métallique industrielle	145 061
Comité sectoriel de la main-d'œuvre des services de soins personnels du Québec	333 213
Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'économie sociale et de l'action communautaire du Québec	48 471
Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'environnement	16 466
Comité sectoriel de main-d'œuvre des communications graphiques du Québec	50 567
Comité sectoriel de main-d'œuvre en aménagement forestier	70 531
Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'industrie des mines du Québec	17 101
Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'industrie du caoutchouc du Québec	41 417
Mutuelle de formation Détail Québec	310 047
Qualifications Québec	99 102
Total général	1 229 681

Programme partenarial pour la formation et l'innovation

Raison sociale	Subvention accordée (\$)
Cégep de Baie-Comeau	59 501
Cégep de Jonquière	281 875
Cégep de Saint-Laurent	65 678
Cégep régional de Lanaudière	100 450
Centre de services scolaire de Charlevoix	17 425
Centre de services scolaire de la Beauce-Étchemin	168 263
Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île	29 727
Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord	2 452
Centre de services scolaire de Montréal	109 688
Centre de services scolaire de Rouyn-Noranda	43 708
Centre de services scolaire des Bois-Francis	12 991
Centre de services scolaire des Chênes	37 541
Centre de services scolaire des Chic-Chocs	20 460
Centre de services scolaire des Hauts-Cantons	8 826
Centre de services scolaire des Navigateurs	80 949
Centre de services scolaire des Phares	26 669

Raison sociale	Subvention accordée (\$)
Centre de services scolaire des Rives-du-Saguenay	55 650
Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy	8 367
Centre de services scolaire du Val-des-Cerfs	18 375
Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys	328 946
Centre de services scolaire New-Frontiers	30 351
Centre de services scolaire Pierre-Neveu	262 500
Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup	89 809
Collège d'enseignement général et professionnel de Drummondville	113 094
Collège d'enseignement général et professionnel Montmorency	109 078
Collège d'enseignement général et professionnel de Lévis-Lauzon	199 111
Collège d'enseignement général et professionnel de Sorel-Tracy	64 568
Collège d'enseignement général et professionnel de Valleyfield	383 933
Collège d'enseignement général et professionnel de Chicoutimi	71 750
Collège d'enseignement général et professionnel de Victoriaville	229 101
Collège d'enseignement général et professionnel d'Ahuntsic	143 500
Collège d'enseignement général et professionnel de l'Abitibi-Témiscamingue	80 975
Collège d'enseignement général et professionnel de Matane	157 338

Raison sociale	Subvention accordée (\$)
Collège Lionel-Groulx	33 600
Vanier College	153 423
Total général	3 599 672

Programme de formations de courte durée privilégiant les stages dans les professions priorisées par la CPMT

Raison sociale	Subvention accordée (\$)
AGRIcarrières, Le Comité sectoriel de main-d'œuvre de la production agricole	3 105 894
Association des détaillants en alimentation du Québec	2 491 396
Association hôtelière de la région de Québec	250 323
Chambre de commerce de Mont-Tremblant	894 477
Chambre de commerce de Sainte-Adèle	772 341
Chambre de commerce et d'industrie des Bois-Francs et de l'Érable	394 048
Comité paritaire de l'industrie de l'automobile de la Mauricie	460 178
Comité paritaire de l'industrie de l'automobile des régions Lanaudière-Laurentides	388 555
Comité paritaire de l'industrie des services automobiles de la région de Québec (CPA Québec)	654 013
Comité paritaire sur l'industrie des services automobiles des Cantons-de-l'Est	388 862
Comité sectoriel de la main-d'œuvre dans la fabrication métallique industrielle	10 254 081

Raison sociale	Subvention accordée (\$)
Comité sectoriel de main-d'œuvre des communications graphiques du Québec	445 695
Comité sectoriel de main-d'œuvre des industries des portes et fenêtres, du meuble et des armoires de cuisine	1 135 208
Comité sectoriel de main-d'œuvre des services automobiles	322 962
Comité sectoriel de main-d'œuvre en aménagement forestier	247 866
Comité sectoriel de main-d'œuvre en horticulture ornementale-commercialisation et services	2 045 340
Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'industrie du caoutchouc du Québec	796 176
Corporation des concessionnaires automobiles du Nord-Ouest	489 272
Formabois – Comité sectoriel de main-d'œuvre du bois	2 221 121
Pharmabio Développement	743 744
Regroupement des centres de la petite enfance Côte-Nord	696 715
Regroupement des centres de la petite enfance de la Montérégie	364 547
Regroupement des centres de la petite enfance des régions 04-17	783 856
Total général	30 346 670

Bourses de promotion de programmes de formation menant aux professions priorisées par la CPMT 2019-2020²⁷

Bénéficiaire	Nombre de bourses
Académie des pompiers	6
Aéroclub de Montréal inc.	1
Aviron Québec Collège Technique inc.	8
Campus Notre-Dame-de-Foy	14
Cégep de Baie-Comeau	7
Cégep de Granby	7
Cégep de Lévis	5
Cégep de Shawinigan	9
Cégep de Sherbrooke	12
Cégep de Thetford	4
Cégep Limoilou	9
Cégep régional de Lanaudière	8
Centre de services scolaire au Cœur-des-Vallées	6
Centre de services scolaire de Charlevoix	6

27. À partir de 2018-2019, le programme Bourses de promotion des programmes de formation menant aux professions priorisées par la CPMT a été modifié afin de s'adresser aux établissements d'enseignement au lieu d'être destiné aux élèves. Ainsi, il incombe désormais aux établissements d'enseignement de sélectionner les boursières et les boursiers et de leur remettre la bourse.

Bénéficiaire	Nombre de bourses
Centre de services scolaire de la Baie-James	7
Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin	18
Centre de services scolaire de la Capitale	32
Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud	7
Centre de services scolaire de la Jonquière	14
Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île	21
Centre de services scolaire de la Région-de-Sherbrooke	23
Centre de services scolaire de la Riveraine	4
Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord	18
Centre de services scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles	16
Centre de services scolaire de la Vallée-des-Tisserands	7
Centre de services scolaire de Laval	33
Centre de services scolaire de l'Énergie	9
Centre de services scolaire de l'Estuaire	11
Centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois	3
Centre de services scolaire de Montréal	42

Bénéficiaire	Nombre de bourses
Centre de services scolaire de Portneuf	9
Centre de services scolaire de Rouyn-Noranda	6
Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe	11
Centre de services scolaire des Affluents	8
Centre de services scolaire des Appalaches	10
Centre de services scolaire des Bois-Francs	7
Centre de services scolaire des Chênes	17
Centre de services scolaire des Chic-Chocs	8
Centre de services scolaire des Draveurs	3
Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries	14
Centre de services scolaire des Hautes-Laurentides	3
Centre de services scolaire des Hautes-Rivières	8
Centre de services scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais	2
Centre de services scolaire des Hauts-Cantons	4
Centre de services scolaire des Îles	5
Centre de services scolaire des Laurentides	6

Bénéficiaire	Nombre de bourses
Centre de services scolaire des Monts-et-Marées	9
Centre de services scolaire des Navigateurs	13
Centre de services scolaire des Patriotes	5
Centre de services scolaire des Phares	10
Centre de services scolaire des Portages-de-l'Outaouais	18
Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries	9
Centre de services scolaire des Rives-du-Saguenay	9
Centre de services scolaire des Samares	19
Centre de services scolaire des Sommets	7
Centre de services scolaire des Trois-Lacs	9
Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy	16
Centre de services scolaire du Fer	13
Centre de services scolaire du Fleuve-et-des-Lacs	1
Centre de services scolaire du Lac-Abitibi	8
Centre de services scolaire du Lac-Saint-Jean	5
Centre de services scolaire du Lac-Témiscamingue	2

Bénéficiaire	Nombre de bourses
Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets	7
Centre de services scolaire du Val-des-Cerfs	11
Centre de services scolaire Harricana	7
Centre de services scolaire Kamouraska–Rivière-du-Loup	16
Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys	10
Centre de services scolaire Marie-Victorin	13
Centre de services scolaire René-Lévesque	8
Centre de services scolaire Sorel-Tracy	8
Champlain Regional College of General and Vocational Education	1
Collège Bart (1975)	2
Collège d'Alma	4
Collège Dawson	10
Collège d'enseignement général et professionnel André-Laurendeau	7
Collège d'enseignement général et professionnel Beauce-Appalaches	9
Collège d'enseignement général et professionnel Bois-de-Boulogne	2
Collège d'enseignement général et professionnel d'Ahuntsic	11

Bénéficiaire	Nombre de bourses
Collège d'enseignement général et professionnel de Chicoutimi	9
Collège d'enseignement général et professionnel de Drummondville	7
Collège d'enseignement général et professionnel de Jonquière	9
Collège d'enseignement général et professionnel de la Gaspésie et des Îles	6
Collège d'enseignement général et professionnel de La Pocatière	3
Collège d'enseignement général et professionnel de l'Abitibi-Témiscamingue	10
Collège d'enseignement général et professionnel de l'Outaouais	12
Collège d'enseignement général et professionnel de Maisonneuve	2
Collège d'enseignement général et professionnel de Matane	3
Collège d'enseignement général et professionnel de Rimouski	10
Collège d'enseignement général et professionnel de Rivière-du-Loup	8
Collège d'enseignement général et professionnel de Rosemont	1
Collège d'enseignement général et professionnel de Sainte-Foy	11
Collège d'enseignement général et professionnel de Saint-Hyacinthe	14
Collège d'enseignement général et professionnel de Saint-Jérôme	7
Collège d'enseignement général et professionnel de Saint-Laurent	1

Bénéficiaire	Nombre de bourses
Collège d'enseignement général et professionnel de Sept-Îles	6
Collège d'enseignement général et professionnel de Sorel-Tracy	7
Collège d'enseignement général et professionnel de Saint-Félicien	5
Collège d'enseignement général et professionnel de Saint-Jean-sur-Richelieu	4
Collège d'enseignement général et professionnel de Trois-Rivières	7
Collège d'enseignement général et professionnel de Valleyfield	7
Collège d'enseignement général et professionnel de Victoriaville	2
Collège d'enseignement général et professionnel du Vieux-Montréal	10
Collège d'enseignement général et professionnel Édouard-Montpetit	20
Collège d'enseignement général et professionnel François-Xavier Garneau	1
Collège d'enseignement général et professionnel Gérard-Godin	4
Collège d'enseignement général et professionnel John Abbott	3
Collège d'enseignement général et professionnel Lionel-Groulx	7
Collège d'enseignement général et professionnel Marie-Victorin	5
Collège d'enseignement général et professionnel Montmorency	13
Collège Ellis – campus de Drummondville	2

Bénéficiaire	Nombre de bourses
Collège Héritage	5
Collège Laflèche	8
Collège LaSalle	11
Collège O'Sullivan de Montréal inc.	2
Collège O'Sullivan de Québec inc.	3
Collège régional Champlain – campus Saint-Lambert–Longueuil	4
Collège Supérieur de Montréal (CSM) inc.	2
Collège TAV	3
Commission scolaire Central Québec	4
Commission scolaire crie	14
Commission scolaire Eastern Shores	1
Commission scolaire Eastern Townships	10
Commission scolaire English-Montreal	12
Commission scolaire Kativik	9
Commission scolaire Lester-B.-Pearson	7
Commission scolaire New-Frontiers	9

Bénéficiaire	Nombre de bourses
Commission scolaire Riverside	5
Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier	18
Commission scolaire Western Québec	5
Institut Grasset	3
Institut Teccart	6
Institut technique Aviron de Montréal inc.	4
Les Instituts Herzing de Montréal inc.	2
Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec	2
Séminaire de Sherbrooke	1
Vanier College of General and Vocational Education	9
Total général	1142

Initiatives de la CPMT²⁸

Raison sociale	Subvention accordée (\$)
AXTRA Alliance des centres-conseils en emploi	10 000
Bureau de coopération interuniversitaire	10 000
Centrale des syndicats démocratiques	10 000
Centrale des syndicats du Québec (CSQ)	10 000
Coalition des organismes communautaires pour le développement de la main-d'œuvre	400 388
Confédération des syndicats nationaux (CSN)	672 837
Conseil du patronat du Québec inc.	15 000
Fédération des cégeps	560 000
Fédération des centres de services scolaires du Québec	10 000
Fédération des chambres de commerce du Québec	10 000
Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)	10 000
Manufacturiers et Exportateurs du Québec	10 000
Réseau des carrefours jeunesse-emploi du Québec	10 000
Union des producteurs agricoles	10 000
Total général	1 748 225

28. Dans les Initiatives de la CPMT, on compte 3 projets et 14 ententes de services professionnels conclues entre la CPMT et les organismes nationaux qui en sont membres.

Projets stratégiques de développement de la main-d'œuvre et de l'emploi en région

Raison sociale	Subvention accordée (\$)
Centre de formation générale des adultes	98 566
Centre de formation professionnelle Chandler – Grande-Rivière	113 923
Centre de formation professionnelle Val-d'Or	66 170
Centre de services scolaire des Chênes	77 500
Centre de services scolaire des Rives-du-Saguenay	156 410
Centre d'expertise en fabrication métallique industrielle	98 360
Chambre de commerce et d'industrie de Québec	39 295
Collège d'enseignement général et professionnel de Drummondville	39 644
Collège d'enseignement général et professionnel de Jonquière	110 000
Collège d'enseignement général et professionnel de Sainte-Foy	47 024
Collège d'enseignement général et professionnel de Saint-Hyacinthe	316 249
Comité sectoriel de main-d'œuvre de la métallurgie du Québec	259 992
Forgescom	55 068
Humanistes centre de formation continue	60 385
Université du Québec à Chicoutimi	33 205
Université du Québec à Trois-Rivières	150 000

Raison sociale	Subvention accordée (\$)
Université Laval	101 960
Total général	1 823 751

Stratégie globale de promotion et de valorisation des métiers et professions

Raison sociale	Subvention accordée (\$)
Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'environnement	241 860
Comité sectoriel de main-d'œuvre de la métallurgie du Québec	159 600
Comité sectoriel de main-d'œuvre des communications graphiques du Québec	317 956
Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'industrie des mines du Québec	151 200
Conseil du patronat du Québec inc.	414 878
Pharmabio Développement	309 500
Total	1 594 994

HYPERLIENS

Description du réseau des partenaires de la Commission :

cpmt.gouv.qc.ca/reseau-des-partenaires/index.asp

Programmes d'aide financière

cpmt.gouv.qc.ca/grands-dossiers/fonds/programmes-aide-financiere.aps

Règlement sur la détermination de la masse salariale :

legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cr/D-8.3,%20r.%204/

Règlement sur les dépenses de formation admissibles :

legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cr/D-8.3,%20r.%203

Règlement sur l'exemption applicable aux titulaires d'un certificat de qualité des initiatives de formation :

legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowTdm/cr/D-8.3,%20r.%205

Règlement sur l'agrément et la déontologie des organismes formateurs, des formateurs et des services de formation :

legisquebec.gouv.qc.ca/fr/showDoc/cr/D-8.3,%20r.%200.1?&digest=

Liste des entreprises titulaires d'un certificat de qualité des initiatives de formation :

www.cpmt.gouv.qc.ca/grands-dossiers/loi-competences/liste-titulaires.asp

Liste des mutuelles de formation reconnues :

www.cpmt.gouv.qc.ca/formation/mutuelles-reconnues.asp

